

PARLEMENT WALLON

SESSION 2015-2016

COMPTE RENDU AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des transports

Jeudi 3 décembre 2015

*Application de l'art. 161 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
Intervenants : M. le Président, M. Henry, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, MM. Tzanetatos, Dodrimont . . 1	
<i>Examen de l'arriéré</i>	4
<i>Auditions</i>	4
<i>Pétition pour l'application stricte du principe de précaution en ce qui concerne les effets néfastes de l'utilisation de micro-ondes modulés par impulsions sur la santé de la population</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Lecerf, Henry, Mme Moucheron, MM. Dermagne, Maroy, Mme Gérardon... 4	
<i>Reprise de la séance</i>	10
<i>Pétition pour l'application stricte du principe de précaution en ce qui concerne les effets néfastes de l'utilisation de micro-ondes modulés par impulsions sur la santé de la population (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Dodrimont, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, MM. Henry, Dermagne..... 10	
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Henry, Dermagne..... 11	
<i>Projets et propositions</i>	12
<i>Projet de décret abrogeant le décret du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1er à 128 et 129quater à 184 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie, abrogeant les articles 1er à 128 et 129quater à 184 du Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, et du Patrimoine, et formant le Code du Développement Territorial (Doc. 307 (2015-2016) N° 1 à 1quater) ;</i>	
<i>Proposition de décret modifiant le décret du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1er à 128 et 129quater à 184 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie et formant le Code du développement territorial en vue d'instaurer la dématérialisation des dossiers de demandes de permis d'urbanisme et la mise en place d'une traçabilité informatisée des dossiers d'urbanisme, déposée par M. Jeholet, Mme De Bue, MM. Dodrimont, Lecerf, Maroy et Tzanetatos (Doc. 92 (2014-2015) N° 1) ;</i>	
<i>Proposition de décret insérant un chapitre VI dans le Titre Ier du Livre IV et modifiant le chapitre Ier dans le Titre Ier du Livre VII du décret de la Région wallonne du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1er à 128 et 129quater à 184 du Code wallon de l'aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie et formant le Code du développement territorial, déposée par MM. Fourny, Stoffels, Mmes Moucheron, Waroux, MM. Denis et Dermagne (Doc. 289 (2014-2015) N° 1)</i>	

Intervenants : M. le Président, Mmes Moucheron, Gérardon, MM. Dodrimont, Dermagne, Henry, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, MM. Maroy, Lenzini..... 12

Reprise de séance..... 21

Projet de décret abrogeant le décret du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1er à 128 et 129quater à 184 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie, abrogeant les articles 1er à 128 et 129quater à 184 du Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, et du Patrimoine, et formant le Code du Développement Territorial (Doc. 307 (2015-2016) N° 1 à 1quater) ;

Proposition de décret modifiant le décret du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1er à 128 et 129quater à 184 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie et formant le Code du développement territorial en vue d'instaurer la dématérialisation des dossiers de demandes de permis d'urbanisme et la mise en place d'une traçabilité informatisée des dossiers d'urbanisme, déposée par M. Jeholet, Mme De Bue, MM. Dodrimont, Lecerf, Maroy et Tzanetatos (Doc. 92 (2014-2015) N° 1) ;

Proposition de décret insérant un chapitre VI dans le Titre Ier du Livre IV et modifiant le chapitre Ier dans le Titre Ier du Livre VII du décret de la Région wallonne du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1er à 128 et 129quater à 184 du Code wallon de l'aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie et formant le Code du développement territorial, déposée par MM. Fourny, Stoffels, Mmes Moucheron, Waroux, MM. Denis et Dermagne (Doc. 289 (2014-2015) N° 1) (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal, M. Stoffels.....21

Liste des intervenants..... 24

Abréviations courantes..... 25

Présidence de M. Stoffels, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 9 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. - M. le Ministre n'est pas là, mais je propose de commencer les travaux en se penchant sur l'arriéré. On peut également se prononcer par rapport aux conclusions à retenir par rapport à la pétition.

Je suis face à un dilemme car, en même temps, dans la Commission du logement, il y a un travail sur une résolution sur le loyer de référence dont je suis l'auteur. Je n'ai pas réussi à produire un clone. Je devrai jongler entre cette commission et l'autre, chaque fois en fonction des besoins.

J'en ai discuté hier avec le vice-président, M. Dodrimont, qui, lui, souhaite participer au débat. J'ai également discuté avec M. Denis qui serait d'accord de présider la séance d'aujourd'hui. Cela me permettra de voyager entre les deux commissions.

Pour commencer, nous avons l'arriéré des travaux. Nous aurons, suite à une modification de notre ordre du jour, à nous prononcer sur les conclusions à retenir suite à la pétition. Un échange entre les techniciens des groupes a abouti sur un texte qui est capable de faire le consensus.

Ensuite, nous aurons un échange sur la méthodologie en matière de CoDT. Comment allons-nous travailler ? La question très précise sera entre autres, de savoir s'il y aura des auditions et, dans l'affirmative, combien il y en aura, qui sera auditionné, et cetera.

Pour avoir eu des contacts avec l'ensemble des groupes, j'ai senti qu'il y avait une demande d'organiser des contacts directs avec une série d'interlocuteurs pour éviter que l'on soit confrontés à une cinquantaine d'auditions. On peut envisager la manière de travailler suivante : d'une part, avoir les personnes que l'on recevra pour discuter avec elles en direct et, d'autre part, celles à propos desquelles on demandera des contributions écrites. Cela nous permettra d'avoir un échange et d'avoir l'information sans être confrontés à une cinquantaine d'auditions successives, sachant qu'aux

dernières auditions, ce sont les derniers des Mohicans qui assisteront tandis que le reste aura déserté entre-temps.

Par ailleurs, le ministre, lors du débat budgétaire de lundi, a promis d'apporter des réponses à des questions que MM. Tzanetatos et Dodrimont lui ont posées.

Je verrai si, aujourd'hui, il apporte des réponses. Dans l'affirmative, il les donnera mais on ne va pas engager un nouveau débat. Ce sont des questions très pratiques et très concrètes qui ont été posées et, si le ministre peut y répondre de façon pratique et concrète, nous pourrions avoir satisfait au débat qui a eu lieu ce lundi-ci.

Pour le déroulement de la séance d'aujourd'hui, est-on d'accord ?

Je constate que tout le monde l'est d'accord.

Je suis déjà appelé dans l'autre commission. Je demande à M. Denis de continuer à présider la séance.

En ce qui concerne le vote, car il y aura le vote sur les conclusions, à partir du moment où on approche le moment du vote, j'ai demandé à M. Denis de m'appeler pour que l'on ait le quorum dans notre commission.

Je demande d'accepter qu'en attendant, je sois présent dans l'autre commission, mais pour les votes qui doivent avoir lieu, on me rappelle et je reviendrai.

(M. Denis, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Je pense que les résolutions CHB du MR et tram CHB d'Ecolo sont à l'ordre du jour de la prochaine commission. Normalement, c'était prévu, mais voilà...

M. le Président. - Je vais demander au secrétaire de commission d'acter votre demande.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des

Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Désolé pour le petit retard. À quel moment place-t-on le complément d'information que je dois donner à deux députés en matière de budget ?

M. le Président. - Je l'ai au quatrième point de l'ordre du jour.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - C'est-à-dire, tout au bout ?

M. Tzanetatos (MR). - Oui, mais ne pourrait-on pas vider ce point-là ? Je suis venu expressément pour cela. Monsieur le Président, je sais que votre ordre du jour est chronologiquement prévu mais ne pourrait-on pas vider les deux compléments d'information pour que la commission reprenne, ensuite, le cours de ses travaux ?

M. le Président. - Oui, d'accord. Je vois M. Dermagne qui acquiesce. Je sais qu'il est attendu également chez M. le Ministre Furlan, mais qu'il est rapporteur pour la pétition. S'il n'y a pas d'inconvénient pour le moment, j'invite alors M. le Ministre à faire part de ses réponses par rapport aux deux questions qui avaient été posées précisément lundi.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Par rapport au plan HP et la question de M. Dodriment, dans le budget 2015, il y a deux allocations budgétaires, à savoir une allocation 12.14 et une allocation 63.04.

Sur la 12.14, 170 000 euros en moyens d'engagement étaient prévus pour des études. Nous n'avons rien dû dépenser en 2015 par rapport à cette allocation parce qu'il n'y a pas eu d'étude à mener sur le sujet durant l'année 2015. Il y en avait eu en 2014. Il n'y en a pas de prévue en 2016 dans l'état actuel des dossiers prévus par l'administration. C'est la raison pour laquelle cette allocation est maintenue mais où il y a un montant zéro qui est inscrit puisque, a priori, il n'y avait pas d'études.

L'autre budget, qui était de 212 000 euros en moyens d'engagement, passe à 300 000 euros, c'est l'AB 63.04 qui devient 63.05. Là, c'est pour les subventions aux communes, pour les acquisitions, les travaux, les assainissements et toutes les opérations qui sont éligibles dans le cadre du soutien aux communes.

On a globalement un budget qui est en diminution mais c'est la partie études qui est mise à zéro puisque l'administration ne nous signale pas de besoin pour des études en 2016. Par contre, les moyens sont légèrement augmentés pour les acquisitions puisque l'on passe de 212 000 euros à 300 00 euros.

Désolé, je n'avais pas bien suivi l'évolution des deux allocations budgétaires. D'autant plus que l'on a transformé une 63.04 en une 63.05 sur demande de l'administration. On n'a pas très bien compris pourquoi, parce que ce sont exactement les mêmes utilisations.

M. le Président. - La parole est à M. Dodriment.

M. Dodriment (MR). - Je remercie M. le Ministre pour ses explications. Je veux le rendre très attentif au libellé de l'AB et aux justifications qui sont adjointes et qui ne correspondent pas à ce qu'il vient de nous dire. Je peux l'entendre – je suis quelqu'un de pragmatique, surtout dans cette matière – et ce qui compte, c'est que ces montants puissent être mobilisés pour l'action que vous venez de décrire mais je suis formel et, quant à ce qui est inscrit, en ce compris la nature même de l'AB, nous ne sommes pas du tout dans ce que vous venez de nous annoncer. L'AB indique une intervention de la direction de l'aménagement local. La DAL, c'est précisément pour faire des études.

Vous venez de dire qu'il n'y aura pas d'études et le montant de 300 000 euros – dont je me réjouis s'il n'y a pas d'études qui seront effectuées à l'aide de ce montant – cela veut dire qu'il y aura, par déduction, plus de subventions possibles pour les communes et notamment, pour rappel, dans ce qui est le cœur même de l'action wallonne en termes d'habitat permanent, c'est l'achat de parcelles dans les zones concernées et c'est aussi une aide aux communes pour la démolition des équipements.

J'ai souvent dit que lorsque l'on arrive à ce stade, il y a une situation HP en moins, il y a un problème en moins puisqu'il y a eu un départ sur base volontaire. C'est l'essence même du plan HP. Il y a eu l'achat, par la commune, de la parcelle qui pourra en faire éventuellement une zone d'équipements communautaires dans un parc résidentiel et puis, il y a la démolition de l'équipement.

Si l'équipement est démoli, on ne pourra plus le réinvestir pour y habiter de façon permanente. Il est très important que, non seulement, le libellé soit, si pas modifié, qu'il y ait au moins aujourd'hui une trace de vos propos, Monsieur le Ministre pour que l'on soit certain qu'il n'y ait pas un problème avec l'Inspection des finances ou que sais-je, qui pourrait dire que vous ne pouvez pas mobiliser cet argent-là dans ce cadre-là. C'est important.

Il est important aussi que le justificatif de l'article soit modifié parce que le justificatif dit encore quelque chose d'autre. Il vise l'action 4 du plan HP. Cette action n'est plus mais je sais qu'il y a eu une redéfinition des actions du plan habitat permanent et que l'action 4 n'est plus l'action 4 du précédent plan. Que l'on mette aussi en adéquation cette justification avec ce que l'on veut réellement faire.

Je suis quelqu'un qui a l'habitude de faire confiance et je fais confiance à M. le Ministre par rapport à cela. Mes collègues sont pris à témoin sur notre volonté d'aller dans cette direction. Il y a ici 300 000 euros qui sont annoncés concrètement pour aider au subventionnement des communes dans le cadre de l'achat de parcelles dans les zones de loisirs et la démolition des équipements touristiques qui se trouvent sur ces parcelles.

Si on acquiesce par rapport à cela, je suis satisfait. C'est l'essence même de l'action commune que nous menons en la matière. Vous savez qu'il y a une mission confiée à trois parlementaires qui sont d'ailleurs dans cette salle aujourd'hui par le ministre Prévot en charge du plan Habitat permanent. Je pense qu'il n'y a pas meilleurs témoins que ces parlementaires qui m'accompagnent dans cette mission pour bien indiquer que l'on va dans la bonne direction. Merci pour ces précisions et merci d'avoir dopé quelque peu l'article budgétaire en ce qu'il soit mobilisé pour les actions que j'ai suffisamment décrites.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - S'il vous plaît, pour qu'il n'y ait aucune hésitation par rapport à cela, je vais reformuler et cela restera, comme cela, acté dans le rapport de nos travaux.

L'AB 63.04 telle qu'elle existait est destinée, dans le cadre du plan habitat permanent, d'une part, à la démolition par les communes des chalets, caravanes, taudis utilisés comme logement principal dans les parcs résidentiels et, d'autre part, à l'acquisition de parcelles sur lesquelles des constructions ou installations ne peuvent être maintenues comme résidence principale et doivent être démolies en vue, soit de réformer des parcelles correctes dans les noyaux d'habitat, soit de créer des zones de loisirs. C'est ce que contenait l'article 63.04.

La création d'un nouvel article budgétaire en 2016, l'AB 63.05, a été sollicitée par l'administration à l'occasion de travaux budgétaires préparatoires. La classification économique de cet AB 63.21 « aide à l'investissement aux communes », est identique à celles de l'AB 63.04, ce qui prouve que la nature des bénéficiaires des projets reste identique. En l'occurrence, ce sont les communes.

Après examen, il apparaît que la création de ce nouvel AB n'est pas indispensable. L'administration l'a proposé dans un souci de clarification en lien avec l'organisation interne de ses départements. Pour rassurer les parlementaires, ce que je me propose de faire, c'est que je m'engage à fusionner les crédits inscrits sur ces deux AB, 63.04 et 63.05, et cela, dès que possible, de

manière à ce qu'il n'y ait pas de doute sur l'utilisation et que l'on n'ait pas d'ennuis lors de l'engagement budgétaire prévu.

M. le Président. - La parole est à M. Dodriment.

M. Dodriment (MR). - Je ne suis pas quelqu'un qui apprécie spécialement la réédition d'études sur des études ou sur des analyses qui ont déjà été réalisées. On peut avoir le petit regret qu'il n'y ait pas de montant mobilisé pour cela mais encore une fois, si cet argent est plus concrètement utilisé comme je l'ai évoqué tout à l'heure, cela me convient.

Il faudra néanmoins, à la lecture du rapport que nous ne manquerons pas de transmettre prochainement au Ministre Prévot, imaginer que de nouvelles études, notamment en termes de redéfinition de zone – là, on est dans les compétences d'aménagement du territoire – puissent être financées quelque part. Il est clair que nous aurons, dans ce rapport, des propositions qui iront dans ce sens.

Ces propositions viseront à proposer que des zones de loisirs puissent avoir un autre objet dans le futur. Il est clair que cela ne pourra pas se faire sans que ce soit étudié et sans qu'il y ait un financement qui intervienne. Je pense qu'il faudra peut-être, à un moment donné dans l'exercice 2016, que ce soit au moment de l'ajustement budgétaire, imaginer que l'on puisse à nouveau disposer de moyens pour ces études précisément.

Je voulais en faire la remarque mais, pour le reste, je remercie M. le Ministre pour sa réponse et elle me satisfait.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio pour d'autres réponses.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Il s'agit de l'article 181 du dispositif de dépense. C'est un cavalier budgétaire qui est repris comme tel depuis le budget ajusté de 2009. À l'époque, il avait servi de base pour pouvoir cesser les indexations.

C'est la raison pour laquelle il a été inscrit à l'époque puisqu'il fallait une base légale pour déroger au contrat qui était passé avec les sociétés de gestion.

Pourquoi doit-il être maintenu ?

Tout d'abord, parce que nous n'avons pas l'accord qui a été pris avec la société de gestion qui implique un retour, une récupération de l'indexation telle que prévue en 2009 en plusieurs étapes. En 2016, nous faisons une partie du chemin. Il doit encore y avoir une autre augmentation en 2017 et une autre en 2018 avant d'avoir récupéré l'ensemble des arriérés.

Pour pouvoir aujourd'hui déroger au contrat de

l'époque, nous avons encore besoin de cet article, tout simplement même si on sait qu'il y a un accord et qu'il y a progressivement une réaffectation, mais sans cet article, nous serions affaiblis dans l'application de cet accord qui n'inclut, qui ne prévoit pas de revenir en un an au chiffre qui était prévu. Il y a un lissage du rattrapage.

La deuxième raison pour laquelle on a besoin de cet article, c'est que, dans le cadre du litige entre BSCA et l'Europe, il y a un montant qui a été cantonné par BSCA sur un compte et qui sera versé en 2016 à la SOWAER par BSCA. Ce montant est à retirer du subside « mission service public » de BSCA en 2016. Dans l'accord avec Charleroi, il se cantonne un montant qui est à déduire de la subvention 2016.

On a besoin d'une base légale pour pouvoir faire cette déduction, auquel cas, on ne saurait pas la justifier. C'est la raison pour laquelle nous avons encore besoin de cet article dans une situation où, lorsque nous aurons rattrapé complètement la trajectoire de l'indexation et lorsque le litige entre BSCA et l'Europe sera terminé, nous n'aurons plus besoin de ce genre de choses. En tout cas, dans l'état actuel, cela donne une base légale pour pouvoir faire très concrètement ces opérations.

C'est l'explication technique de l'existence de cet article.

M. le Président. - La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). - Monsieur le Ministre, merci pour cette double explication.

Sur le plan logistique, c'est assez curieux, d'autant que ce même article 181 fait expressément référence au tableau budgétaire. Les montants que vous décidez d'allouer aux deux sociétés de gestion des aéroports, vous pouvez les modifier dans vos AB.

Laisser cette insécurité juridique, cela pose un peu problème, même si j'entends qu'il y a une raison et que l'on ne veut pas revenir, on ne peut pas – en tout cas, il n'est pas prévu de le faire – faire le retour à l'initial en un an. Mais c'est un précédent qui peut être produit dans d'autres articles budgétaires, dans d'autres matières. Je trouve que c'est dérangeant. C'est dérangeant, lorsque cela vient d'un organisme public, la Région wallonne, qui prévoit expressément de déroger aux règles de droit et aux conventions qu'elle a elle-même signées.

Comme je vous l'ai dit, si vous le voulez, tout en restant dans les droites lignes juridiques et tout en maintenant la sécurité juridique de ces conventions, vous pouvez faire cette modification dans vos articles budgétaires.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de

l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Effectivement, pour la partie subvention, cette remarque est valable. À partir du moment où l'on aura acté ici les montants, on aura pas besoin de cet article pour cela. C'est essentiellement pour la deuxième raison que c'est maintenu, puisque là, on devra, en plein accord avec BSCA, déduire de la subvention 2016 le montant qui a été retenu.

Il faut pouvoir, lorsque l'on rédigera cette décision de retrait, effectuer ce paiement justifier de l'article qui donne la base légale à cette opération vis-à-vis de l'inspection des finances.

M. le Président. - La parole est à M. Tzanetatos. Une dernière remarque parce que, sinon, on revoit cela demain en séance plénière.

M. Tzanetatos (MR). - Dans la chronologie des faits, M. le Ministre me dit que cette disposition de l'article 181 date de plusieurs années et que le litige avec BCA date de l'année dernière.

À l'époque, il ne se justifiait absolument pas, même si, aujourd'hui, l'actualité aéroportuaire vous permet éventuellement un juste motif selon vous.

Examen de l'arriéré

M. le Président. - La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

AUDITIONS

PÉTITION POUR L'APPLICATION STRICTE DU PRINCIPE DE PRÉCAUTION EN CE QUI CONCERNE LES EFFETS NÉFASTES DE L'UTILISATION DE MICRO-ONDES MODULÉS PAR IMPULSIONS SUR LA SANTÉ DE LA POPULATION

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les auditions relatives à la pétition pour l'application stricte du principe de précaution en ce qui concerne les effets néfastes de l'utilisation de micro-ondes modulés par impulsions, sur la santé de la population.

Je propose que nous en revenions à notre ordre du jour et sera au point deux qui concernera la pétition concernant le brouillard électromagnétique. Il nous revient d'approuver le rapport et ses conclusions. J'ai entendu qu'il y avait eu des contacts entre différents partis, différentes forces politiques du Parlement et qu'un accord était survenu concernant le texte.

Ces textes vous ont été remis, je pense, en séance...

(Réaction d'un intervenant)

Aujourd'hui.

Tout le monde a-t-il pu en prendre connaissance ? Y a-t-il des réactions par rapport à ces conclusions ?

La parole est à M. Lecerf.

M. Lecerf (MR). - J'avais, dans mes remarques et par délicatesse, me semble-t-il, un simple mot de vocabulaire, à savoir de remplacer le mot « home » par « maison de repos ».

(Réaction d'un intervenant)

M. le Président. - Au lieu de la formulation « home », M. Lecerf demande que l'on appelle cela « maison de repos », ce qui est tout à fait normal. C'est à l'avant-dernier tiret.

Plus d'autres remarques ?

La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - J'aurais voulu savoir quelle est la procédure. Vous dites qu'il y a eu des contacts entre groupes. Oui, certainement. Un texte a été déposé maintenant. On vote de quelle façon ? Peut-on l'amender ? Ce texte a fait l'objet d'un compromis. Un compromis entre certaines parties...

M. le Président. - Non. Hormis quelques adaptations superficielles comme M. Lecerf vient de le faire, je ne pense pas qu'il y ait encore lieu de...

(Réaction d'un intervenant)

Oui, d'accord. Dans le règlement, à l'article 127.8, il est mis, que le bulletin contenant l'analyse des pétitions et les décisions qui les concernent est publié. Dans les huit jours de la distribution du bulletin, tout député peut demander qu'il soit fait rapport en séance plénière sur cette pétition.

M. Henry (Ecolo). - Je vous remercie, mais c'est l'étape suivante. Aujourd'hui, c'est une première. On n'a jamais procédé, dans aucune commission, sur les conclusions d'une pétition. C'est important. Comment est-ce que cela fonctionne ? Il y a un texte qui est déposé, qui résulte d'un compromis entre certains groupes. Visiblement. Personnellement, je ne me retrouve pas dans ce compromis. Votera-t-on sur le texte ? Est-il ouvert à des amendements ou non ? Quelle est la procédure ?

Puis, j'aurai des choses à dire sur le fond.

M. le Président. - Je propose, vu que cela a déjà fait l'objet de moult discussions et qu'il faut absolument avancer pour pouvoir rester dans des termes raisonnables par rapport au prescrit de la législation – on devait déjà rendre les conclusions au début de cette

semaine – que nous passions au vote.

Toutefois, Mme Moucheron et M. Dermagne avaient également demandé la parole.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Président, j'ai bien compris que nous allions voter. Comment vote-t-on ? Le texte est-il ouvert à amendement ?

M. le Président. - La parole est à Mme Moucheron.

Mme Moucheron (cdH). - Sur la procédure en tant que telle, je propose que l'on vote sur les amendements que vous pourriez proposer, Monsieur Henry, et puis sur le texte en finalité.

Par ailleurs, je pense que le texte a été proposé hier à votre groupe sans retour. C'est pour cela que l'on s'était permis, il me semble, Monsieur le Président...

(Réaction d'un intervenant)

Oui, en ce qui me concerne, cela ne me pose aucun problème que l'on vote sur les amendements. Cela me paraît...

(Réaction d'un intervenant)

Par contre, j'avais une remarque sur le rapport.

Si vous me permettez...

Dans le rapport qui a été fait par M. Dermagne, les attentes qui ont été listées sont bien plus nombreuses que celles qui ont été déposées dans la pétition à la base puisque l'on s'est basé sur l'audition de la pétitionnaire. Je parle du rapport sur nos travaux, puisque c'était l'ordre du jour, l'approbation du rapport et la résolution.

La synthèse des revendications de la pétitionnaire que nous avons entendue aujourd'hui est beaucoup plus large que ce qui est déposé dans la pétition.

Pour une question de forme, il faudrait que l'on l'ajoute quelque chose dans le rapport pour dire « ceci est différent de... » parce que cela ne regroupe pas toutes les signatures, du coup.

Il faut revenir aux demandes de la pétition. Il suffit de l'ajouter dans le rapport.

M. le Président. - La pétition est jointe au rapport et la remarque sur laquelle vous insistez ici apparaîtra dans la pétition en tant que telle.

Mme Moucheron (cdH). - D'accord. C'est pour bien signifier que ce qui a été présenté par la pétitionnaire ne reprend pas exactement les demandes qui sont dans la pétition et qui sont signées par les 13 000 pétitionnaires.

Il y a deux choses différentes.

M. le Président. - La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Je vais me rallier au point de vue de ma collègue, Mme Moucheron, par rapport à la procédure. C'est vrai que nous sommes dans une première, et je vous remercie de le rappeler. On l'a déjà longuement fait lundi après-midi.

Je voudrais que, en son absence, l'on essaye de respecter la parole qui a été celle du président par rapport au respect des délais. On l'a dit, c'est une première, mais il y a des délais de rigueur, par rapport à des intervenants extérieurs. Je pense que l'on doit essayer de respecter, autant que faire se peut, ce calendrier, de telle sorte que l'on puisse présenter, lors de la prochaine séance plénière, les conclusions de nos travaux et les recommandations que l'on formulera sur la base du rapport qui a été arrêté, en tout cas, par une grande partie des membres de cette commission.

J'entends que notre collègue, M. Henry, a différentes propositions d'amendement à formuler. Je propose que l'on travaille de la même manière que d'habitude. On a, effectivement, un texte qui n'est pas officiellement déposé, mais dont chacun a pu prendre connaissance.

J'ai vu M. Dodrimont s'interroger par rapport aux propos de Mme Moucheron. Je pense que le texte auquel celle-ci fait référence est le texte que l'on a eu, par bribes, à la suite de chacune des auditions, qui reprenait de manière – proposée par vos services, d'ailleurs – synthétique, les différents exposés auxquels nous avons pu assister. Il s'agit la collation de ces différents documents qui vous ont été soumis à chacune de nos séances.

Par rapport à la procédure, je propose à M. Henry qu'il propose les différents amendements qu'il souhaite déposer, que l'on en débâte rapidement et que l'on passe au vote.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Merci pour ces clarifications. Je n'ai pas de souci, mais il serait plus confortable, Monsieur le Président, que nous puissions disposer du texte tel qu'il sera soumis à notre approbation. J'entends avoir, ici devant moi, un texte de base, mais qui fait l'objet de quelques modifications manuscrites ? J'aime avoir un texte en bonne forme pour pouvoir me prononcer sur celui-ci.

Avant d'entendre les propositions d'amendement de M. Henry, je propose que ce texte soit en possession des commissaires, de manière à ce que l'on ait, comme base de départ, quelque chose qui est le reflet de nos précédentes décisions. Monsieur le Président, j'insiste vraiment. Nous ne manquerons pas de propositions d'amendement sur ce texte, mais il importe que chaque commissaire – M. Henry, en l'occurrence – puisse pleinement défendre une proposition de modification.

Je pense qu'il n'est pas question, aujourd'hui, de ratifier, à la sauvette, un document établi, même avec

notre caution. Aujourd'hui, il incombe à la commission de façonner, une fois encore, ce texte, avant qu'il ne soit définitivement adopté.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - J'aurais une petite question de clarification. Doit-on voter sur les recommandations au Gouvernement ? Est-ce là-dessus que M. Henry propose des amendements ? Pour ma part, j'abonde dans le sens des trois collègues.

M. le Président. - Nous allons voter sur deux choses : d'une part, sur le rapport de la commission, qui vous a été envoyé ?

M. Maroy (MR). - Doit-on aussi voter sur ce rapport fait par M. Dermagne ?

M. le Président. - Oui. Je pense qu'il ne faisait pas l'objet de discussion, ce lundi. Au niveau des conclusions, il y avait eu quelques mises au point qui ont été faites. Hormis les amendements que M. Henry vient de déposer et l'une ou l'autre remarque, comme celles de M. Lecerf, je pense que l'on pourra finaliser.

M. Maroy (MR). - Devons-nous voter sur le rapport établi par M. Dermagne, les auditions, et cetera ? Ou fait-on confiance au rapporteur ?

M. le Président. - C'est la confiance au rapporteur.

M. Maroy (MR). - Ce qui est important, ce sont les recommandations, qui ont fait l'objet d'un large consensus.

M. le Président. - Tout à fait.

M. Maroy (MR). - Apparemment, il y a eu des contacts eau sein d'Ecolo, qui vient, maintenant, avec des amendements supplémentaires. Entendez-les. Je rejoins, toutefois, M. Dermagne ; nous nous sommes engagés, il y a deux jours, auprès du président à tenir les délais.

M. le Président. - Tout à fait.

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Pas de souci. Je comprends le souci de mon collègue, mais quand j'entends que Mme Moucheron demande une modification de ce rapport, ce que légitimement...

(Réaction de Mme Moucheron)

Si, vous demandez que l'on précise certaines choses.

M. le Président. - Ce n'est pas une modification. Je pense plutôt que c'est une précision que Mme Moucheron demandait, en ce sens que, vu que le texte de la pétition est annexé au rapport...

Mme Moucheron (cdH). - Je voudrais acter au PV d'aujourd'hui que dans le rapport, il y a une différence entre le rapport de l'audition pétitionnaire et l'objet de la pétition. Je souligne cela pour le PV de ce jour.

M. le Président. - Cela sera acté.

La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Je remercie M. Maroy pour la confiance qu'il semble m'apporter jusqu'à cette heure. Je peux m'engager, d'autant plus qu'il s'agit d'une première et d'un sujet relativement technique, qui a suscité pas mal d'auditions, de débats et de demandes de précisions, à ce que, bien que ce ne soit pas une pratique courante dans cette assemblée, le rapport, en séance plénière, soit fait de manière orale et, in extenso, sans s'en référer au rapport écrit, lequel sera déposé dans la suite, et que l'on puisse avoir, en séance plénière, la lecture du rapport, dans son intégralité, avec les différents rétroactes et les synthèses des différents exposés dont nous avons pu avoir connaissance.

M. le Président. - M. le Secrétaire m'informe que le rapport vous sera transmis dès demain, pour autant, bien entendu, qu'il soit adopté.

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Je ne vais pas ergoter et me montrer particulièrement pointilleux, mais nous ne sommes pas face à un rapport conventionnel. Ce rapport est, d'ailleurs, libellé comme constituant des propositions de conclusions. Je reste attaché à ce que ce texte, sur lequel nous avons peut-être quelques modifications à examiner ou propositions d'amendements à examiner, puisse nous être remis de manière telle à ce qu'il accompagne pleinement la demande que le Parlement formule au Gouvernement. Cela fait partie intégrante de ce que nous demandons au Gouvernement et je crois utile d'avoir ce document avant de se prononcer sur ce qui est la deuxième partie.

M. le Président. - La question du rapport me semble close, vu qu'il y a plus d'une semaine, sur la plateforme sécurisée du Parlement, il a été transmis pour approbation aux différents commissaires. On l'a évoquée ce lundi. Il n'y a pas de position qui a été prise lundi. Aujourd'hui, on demande d'approuver ce rapport qui vous a été transmis et également, après discussion, approuver les conclusions.

M. Dodrimont (MR). - Je veux bien, vous nous dites qu'il a été transmis.

M. le Président. - Ce n'est pas moi qui le dis, c'est mon bras droit.

M. Dodrimont (MR). - Nous n'avons pas de dernière version de ce texte. J'en suis resté à ce que l'on avait discuté il y a 15 jours avec quelques modifications. Je vous dis, sur mon document, elles sont manuscrites,

mais il n'y a pas de document définitif soumis aux parlementaires. Je tiens à le faire remarquer. Il me semblerait de bon aloi d'avoir ce document, de façon complète et définitive, en notre possession, en ce compris ce que Mme Moucheron nous a indiqué aujourd'hui. Cela me semble faire partie intégrante de la décision que cette commission se doit de formuler.

M. le Président. - Je propose que nous avancions.

La parole est à M. Henry, afin qu'il puisse nous faire part de ses deux amendements.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Président, j'entends. Je suis désolé, mais...

M. le Président. - Nous sommes en train de prendre des renseignements. Je vous les communiquerai dès qu'ils seront en ma possession.

M. Maroy (MR). - Je comprends le souci de mon collègue, M. Dodrimont, de bénéficier d'un texte définitif. À ce que je comprends, il y a quelques phrases manuscrites – quatre ou cinq.

J'aurais une petite précision à apporter, dans la lignée de ce qu'a dit Mme Moucheron. Il s'agit d'une phrase : je propose qu'un collaborateur de l'un des groupes peut actualiser ce rapport. Cela prendra un quart d'heure. À ce moment-là, on disposera d'un document définitif que l'on pourra valider. Pendant ce temps-là, attendons les amendements.

M. le Président. - C'est ce que je pensais également vous proposer, dès que j'aurai les informations précises.

Puis-je passer la parole à M. Henry pour qu'il nous fasse part de ses deux amendements ?

La parole est à M. Henry pour présenter ses deux amendements.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Président, je vais me contenter du contenu, au-delà de la question de la procédure. Il est évident que mes amendements sont écrits par rapport au texte que nous venons de recevoir en séance et pas par rapport au projet de rapport qui avait été envoyé précédemment, puisque ce dernier est modifié par le texte déposé en séance.

C'est pour cela que je comprends la remarque de M. Dodrimont. On est un peu dans une formule intermédiaire.

Sur le fond, je me suis contenté de deux amendements, pour ne pas prolonger inutilement les débats.

Nous sommes – je ne vais pas dire un cas d'école – sur une première application d'une procédure de pétition. Forcément, la manière dont nous travaillons est importante.

À partir du moment où nous faisons un rapport qui, d'une part, comme Mme Moucheron l'a dit, traduit l'audition, mais pas uniquement, parce qu'il y a aussi les interventions des parlementaires et du ministre, et qui traduit également le débat. D'autre part, il aboutit à des conclusions de la commission. Il est évident que ces conclusions sont hautement politiques. Ce sont des conclusions d'orientation politique. C'est tout à fait logique qu'elles appellent des commentaires et des orientations différentes.

Je pense que les conclusions telles qu'elles ont été rédigées sont très faibles et, en particulier, ne prennent pas du tout en compte la situation personnelle présentée par la porteuse de la pétition, c'est-à-dire la situation des personnes en situation d'électrosensibilité. C'était l'un des éléments les plus touchants de l'audition, qui a été largement exprimée par des situations personnelles et particulières, qui n'est aucunement repris dans les conclusions.

C'est l'objet du plus long des deux amendements que j'ai déposés, qui reste relativement général encore, mais qui vise à prendre en compte ce point. J'ai indiqué au Gouvernement de prendre tout particulièrement en compte la situation des personnes souffrant d'hypersensibilité aux champs électromagnétiques, de mettre en œuvre un plan d'action à ce sujet. On laisse une grande marge d'action sur le contenu, mais il s'agit de reconnaître la situation de ces personnes qui souffrent très fortement et de prévoir notamment des zones de préservation.

Aujourd'hui, quand vous vous promenez en ville, dans les transports en commun ou dans les bâtiments publics, vous n'avez pas forcément d'endroits préservés des ondes, ce qui est un problème pour les personnes qui sont particulièrement sensibles.

Vous voyez que cela est rédigé de manière assez générale, mais il est question de prendre en compte un aspect qui a été très présent dans l'audition, et qui ne se retrouve pas du tout dans les conclusions.

Le deuxième amendement est plus court, mais extrêmement significatif. Il concerne le dernier tiret, là où l'on parle d'un rapport circonstancié concernant la norme de 3 volts par mètre et son impact sur la santé et l'environnement. On sait très bien qu'il y a un rapport à ce sujet, mais le tiret, tel qu'il est rédigé par le texte déposé en séance par la majorité, parle d'une adaptation ultérieure de cette norme en fonction de l'évolution des technologies.

Je n'ai pas de problème avec cela, sauf que pour moi, il est incontestable que cette adaptation doit être à la baisse. Je pense que les technologies permettront, justement, d'avoir un abaissement de cette norme pour mieux préserver la santé et l'environnement, tout en assurant une couverture suffisante. Je propose de remplacer le terme « adaptation » par le terme

« diminution ».

M. le Président. - Vous avez entendu le contenu des amendements.

Y a-t-il des réactions ou des demandes de parole ?

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Par rapport à la première demande sur l'électrosensibilité, pour rappel, il faut insister sur le fait que – ce sont les médecins qui nous disent cela – pas diagnosticable et qu'il n'existe pas de définition médicale de l'hypersensibilité.

Cela reste problématique pour mettre en place un plan d'action. Ce serait, alors, un plan d'action sur base d'un élément qui n'est pas mesuré scientifiquement, qui n'est même pas défini. Ce n'est pas facile à mettre en œuvre. La question des deux types de rayonnement à exclure se pose aussi. Est-ce que l'on prend en compte les rayonnements de la téléphonie mobile, des émetteurs TV et radio, du wifi ou est-ce que l'on se limite aux rayonnements de la téléphonie mobile ? En sachant que créer des zones de préservation est contraire aux obligations actuelles des opérateurs, auxquels on demande justement le contraire, c'est-à-dire de couvrir l'ensemble du territoire. Je voulais insister par rapport à cela.

J'ai une suggestion. Nous pourrions, dans les pistes additionnelles aux conclusions qui sont proposées, charger le ministre de la Santé de recourir à l'avis du Conseil supérieur de la santé, pour avoir une vision un peu plus claire de ce que l'on définit aujourd'hui comme étant l'électrosensibilité et ce que cela couvre exactement, parce que, avant d'avoir un plan d'action, essayons d'en savoir un peu plus. Il y a de gens, ici, qui ont la compétence en matière de santé pour pouvoir improviser sur le sujet. Recourir à l'avis du Conseil supérieur de la santé me semble une solution, tout comme réaliser l'inventaire des services sanitaires actifs en Wallonie sur le sujet de l'électrosensibilité. Ce sera une manière d'enrichir le débat et d'avoir un élément de plus.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Si j'entends bien, Monsieur le Ministre – je pense que nous pouvons nous rallier à sa proposition – il conviendrait de modifier à nouveau le texte, en y intégrant la suggestion faite de demander au ministre ayant la santé dans ses compétences d'aller vers un avis auprès du Conseil supérieur de la santé. Cela me semble intéressant.

Encore une fois, je crois que l'on a tous envie d'en terminer avec ce texte et les procédures un peu compliquées que l'on a dû, chacun, quelque part, un peu

absorber.

Soyons très clairs sur ce que l'on souhaite livrer comme texte ultime. J'insiste pour que l'on ait, à chaque fois, un texte remis à jour. Cela peut encore se faire pendant nos travaux de ce jour, Monsieur le Président. Avant de se prononcer définitivement, mettons peut-être sur le papier, la proposition de M. le Ministre. On aura alors, à ce moment-là, un texte définitif sur lequel nous pourrions nous baser, encore faut-il réserver un sort aux propositions d'amendement de notre collègue, Philippe Henry, avant cela.

M. le Président. - La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Monsieur le Président, j'entends bien M. Dodrimont. Pour satisfaire à sa première demande, formulée il y a quelques instants, j'ai demandé au service de photocopier le texte qui nous a été transmis sur la plateforme il y a de cela quelques jours. Je vais revenir sur la demande de Mme Moucheron. Vous le verrez, avec le texte sous les yeux, c'est peut-être plus évident.

La demande de Mme Moucheron est que le projet de rapport reprenne les demandes formulées par la pétitionnaire, telles qu'elle les a formulées oralement en séance, vu que ses demandes ne sont pas identiques à celles reprises dans la pétition. Mme Moucheron demande que l'on joigne, au rapport, le texte de la pétition dans son intégralité.

En ce qui concerne la proposition qui vient d'être faite par M. Dodrimont suite à l'intervention de M. le Ministre, je pense que l'on peut, effectivement, de manière très pragmatique et avec la diligence requise par l'engagement qui a été pris par le président de cette commission lors de la précédente séance, à savoir d'en terminer aujourd'hui avec ce projet de rapport et les recommandations, travailler en parallèle de nos travaux sur le CoDT, pour que l'on puisse solliciter une suspension de séance de quelques minutes en vue d'aboutir à un texte rédigé qui puisse être soumis à la sagacité de l'ensemble des membres de cette commission avant de clôturer.

M. le Président. - La parole est à Mme Gérardon.

Mme Gérardon (PS). - Monsieur le Président, pour plus aller dans le sens de mon collègue, on pourrait prendre position par rapport aux amendements de M. Henry et solliciter, dans la foulée, une suspension de séance pour permettre à un collaborateur de réécrire le texte avec le tiret reprenant la proposition de M. le Ministre, laquelle a l'air de faire l'unanimité autour de cette table. Cela nous permettrait, après une petite suspension de séance de cinq minutes, de revenir avec un texte qui pourrait convenir à la plupart des collègues.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - D'abord, sur la procédure. De

toute façon, je suppose que le rapport doit être complété en tenant compte de nos débats d'aujourd'hui.

M. le Président. - Oui

M. Henry (Ecolo). - Il y aurait confiance sur cette partie-là.

Ensuite, concernant les amendements, j'ai bien entendu l'intervention de M. le Ministre. Cela ne remplace pas tout à fait mon amendement. Je partage partiellement sa proposition. Je crois qu'il est tout à fait positif de demander un avis à la ministre de la Santé, et de même que de demander un inventaire des services actifs en matière d'électrosensibilité, mais je pense qu'il faut mentionner un plan d'action, ou bien, je demande que l'on vote sur cet amendement, ou bien j'en rédige un autre tenant compte de ce qui est dit.

Je suppose que ce qui est dit par M. le Ministre va se concrétiser également sous forme d'un amendement. Quoi qu'il en soit, la demande d'amendement porte sur un plan d'action.

Je veux bien que l'on dise que le plan d'action se fera après consultation de la ministre de la Santé, par exemple, ce qui pourrait, effectivement, avoir du sens, mais je ne pense pas que l'on puisse se contenter de demander une évaluation du Département de la santé. Je pense qu'il est aujourd'hui établi qu'il y a des difficultés. Quand vous dites : « On ne sait pas quelles ondes sont concernées », et cetera. Justement, la formulation est suffisamment large pour permettre au Gouvernement de faire une analyse et d'établir un certain nombre d'actions par rapport aux différents types d'ondes et de voir ce qui est prioritaire.

Le problème aujourd'hui, c'est qu'il n'y a pas du tout de zones de préservation. Certes, il y en a bien dans des endroits où la couverture est mauvaise, mais parfois c'est là où les ondes sont les pires.

Je vais prendre un exemple. Je l'ai évoqué, l'autre jour, dans la Commission de l'économie, avec M. le Ministre Marcourt, puisqu'il a parlé de son plan de négociation sur la localisation des antennes. Je pense que, par exemple, dans les trains, la situation est catastrophique, parce que vous avez à peu près deux personnes sur trois, ou plus, qui utilisent un appareil individuel, qui sont dans un contexte où les ondes passent extrêmement mal, qui sont à puissance maximale. Je pense que les ondes dans les trains sont très mauvaises ; vous n'avez pas un wagon où vous êtes protégés de cela. Voilà, par exemple, le genre d'actions possibles.

Je pense que cela ne suffit pas du tout de demander un avis au ministre de la Santé.

M. le Président. - On propose une suspension de cinq minutes afin de permettre aux groupes de se concerter et de finaliser le texte définitif, afin que, en fin

d'après-midi, nous puissions arriver à un accord.

La séance est suspendue.

- *La séance est suspendue à 14 heures et 53 minutes.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 15 heures 10 minutes.*

M. le Président. - La séance est reprise.

PÉTITION POUR L'APPLICATION STRICTE DU PRINCIPLE DE PRÉCAUTION EN CE QUI CONCERNE LES EFFETS NÉFASTES DE L'UTILISATION DE MICRO-ONDES MODULÉS PAR IMPULSIONS SUR LA SANTÉ DE LA POPULATION

(Suite)

M. le Président. - Concernant les deux propositions d'amendement formulées par M. Henry, un texte vient de vous être soumis, qui a fait l'objet d'une discussion entre différents collaborateurs. C'est un point supplémentaire qui sera ajouté aux conclusions. Ce point dit ceci : « de réaliser un inventaire des services chargés d'étudier les problèmes rencontrés par les personnes se disant électrosensibles et d'interroger le Conseil supérieur de la santé à ce sujet ».

Ce texte peut-il faire l'unanimité ?

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Cela traduit bien en effet ce que M. le Ministre a suggéré. Nous pouvons sans aucun problème accepter cet ajout.

Néanmoins, sur la deuxième proposition d'amendement de M. Henry, je pense que le ministre ne s'est pas prononcé sur l'opportunité de changer ce mot « adaptation » par « diminution ». M. Henry l'a expliqué, cela semble aller dans une direction acceptable en ce qui nous concerne, mais qu'en est-il de la position de M. le Ministre sur cette proposition d'amendement de M. Henry ? Je pense ne pas l'avoir entendu sur ce sujet.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Sans être un spécialiste du sujet, les techniciens me disent que si on va vers une diminution, c'est sans doute pour devoir augmenter le nombre. Dès lors, il y a un danger qui est celui-là : voir fleurir des antennes supplémentaires. L'adaptation n'implique pas que ce ne

soit pas la diminution. La logique voudrait que ce soit vers une diminution, la technologie évoluant, mais aujourd'hui, présager de ce que cela va être... Peut-être que l'on aura, demain, des propositions qui iront plutôt vers des antennes plus nombreuses et moins nocives ou avec une émission qui soit moins importante. « Adaptation » permet de couvrir l'ensemble des cas de figure.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Sur ce dernier point, je pense qu'effectivement, l'objectif que nous devons avoir en termes de santé publique, c'est la diminution de la quantité d'ondes à laquelle on est exposé, dans différentes situations : soit chez soi, soit dans les lieux publics. De ce point de vue là, forcément, ce n'est pas nécessairement le plus petit nombre d'antennes qui permet d'y arriver.

Je ne parle pas des antennes. Je parle des ondes. Je pense qu'effectivement, se donner un objectif de réduction, cela me paraît le minimum. D'ailleurs, j'attire votre attention – sauf erreur de ma part parce que je n'avais pas le texte sous les yeux – que la formulation qui est ici proposée, c'est un recul par rapport aux textes qui ont été votés par ce Parlement antérieurement, même quand M. le Ministre était parlementaire, d'ailleurs, je pense.

Deuxième chose, en ce qui concerne l'autre amendement, celui que nous venons de recevoir pour les personnes se disant électrosensibles... C'est votre formulation, mais je ne pense que ce sera très bien reçu par tous les publics.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Par rapport à votre volonté de diminuer la norme, je note effectivement que mon prédécesseur ne l'a pas fait.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Henry (Ecolo). - Vous mélangez tout. On est ici sur un débat d'orientation. Il y a eu des expressions antérieures du Parlement sur un abaissement de la norme, y compris sous la précédente législature et – vous avez raison – cela ne s'est pas encore concrétisé. Ici, il s'agit de reproposez au Parlement de ne plus avoir cet objectif et de dire que l'on reste à 3 volts, voire on pourrait l'augmenter. Si on met cela en lien, comme vous l'avez formulé, avec les technologies, ce n'est pas si évident que cela que les technologies aboutissent forcément à l'abaissement de la norme, puisque l'on a sans cesse besoin de plus. Il y a un double effet : les appareils, bien entendu, sont de plus en plus efficaces, mais comme on en consomme de plus en plus, on pourrait très bien être amené, sur base de la technologie

et de la demande de technologie, à augmenter la norme. C'est pour cela que je pense que le texte devrait être clair.

M. le Président. - La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - J'entends bien les différents points de vue. Je n'ai pas envie que l'on tombe ici dans une querelle de spécialistes qu'aucun de nous autour de la table n'est – je pense par ailleurs – dans des sujets qui sont des sujets éminemment techniques avec des points de vue qui sont, on l'a entendu, pour certains, l'expression d'une souffrance personnelle et quotidienne et pour d'autres, par rapport à ces souffrances et à ce qui est aujourd'hui considéré comme un syndrome et non comme une maladie, une série de perplexité par rapport aux causes réelles de ces souffrances.

J'ai envie de dire à M. Henry que la première demande qui est formulée au Gouvernement wallon, c'est celui du respect du principe de précaution et que, à la lumière de ce principe de précaution, on peut concevoir que, partout où on pourra le mettre en œuvre, on sera amené à décider quant au respect et à la diminution éventuelle d'une norme et on le fera, eu égard aux évolutions technologiques. Pour moi, le rappel du principe de précaution à l'entame de nos recommandations va dans le sens qui est proposé par M. Henry, tout en tenant compte des réserves qui sont émises par M. le Ministre.

Je propose que, sur cette base, on puisse peut-être atterrir et, éventuellement, voter sur les différentes propositions qui sont formulées, qui sont aujourd'hui sur la table.

M. le Président. - Tout le monde se rallie-t-il à la conclusion tirée par notre collègue ?

La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Je ne veux pas rallonger le débat, Monsieur le Président, rassurez-vous, mais à votre question, la réponse est « non ».

En ce qui me concerne, je ne vote pas. Je ne me rallie pas à la conclusion qui vient d'être exprimée.

M. le Président. - J'ai rappelé également en début de séance qu'un article du règlement vous autorise, éventuellement, à reformuler de nouveaux amendements qui seront proposés en plénière et qui seront soumis au vote des députés. Maintenant, je souhaiterais que l'on sorte par le haut de ce débat et que l'on puisse passer au vote.

Il y a des votes sur les conclusions d'abord, et sur le rapport.

La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Il y a des amendements qui

ont été déposés. Formellement, on doit d'abord voter sur les amendements.

Je pense qu'il y a un accord sur le texte qui a été proposé et que nous avions sur nos bureaux à l'entame de cette commission, moyennant la précision qui a été formulée par M. Lecerf de remplacer le terme « home » par « maison de repos » et moyennant l'ajout du tiret supplémentaire, suite à l'exposé qui a été fait par M. le Ministre. Si on peut s'entendre sur ces points-là, ce qui équivaldrait alors à voter contre les propositions d'amendement qui ont été déposées par M. Henry.

M. le Président. - Les conclusions et le rapport sont approuvés à l'unanimité des membres.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Sur la procédure, concrètement, cela veut dire que le dossier s'éteint et que le rapport fait acte du travail de la commission ou bien il sera d'office transmis à la séance plénière ? Vous avez rappelé la possibilité tout à l'heure, mais que va-t-il se passer ?

(Réaction de M. le Président)

Pour l'instant, ce n'est pas prévu. Il faut faire la demande éventuellement.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Dermagne (PS). - Je vous rappelle que, tout à l'heure je me suis engagé à le faire, s'agissant d'une première et d'un texte qui, en plus, a eu un cheminement itératif relativement lent.

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. - On me demande de vous préciser que la demande ne peut se faire qu'à dater de la publication dans le bulletin des publications.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET ABROGEANT LE DÉCRET DU 24 AVRIL 2014 ABROGEANT LES ARTICLES 1ER À 128 ET 129^{QUATER} À 184 DU CODE WALLON DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME, DU PATRIMOINE ET DE L'ÉNERGIE, ABROGEANT LES ARTICLES 1ER À 128 ET 129^{QUATER} À 184 DU CODE WALLON DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME, ET DU PATRIMOINE, ET FORMANT LE CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (DOC. 307 (2015-2016) N° 1 À 1^{QUATER})

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 24 AVRIL 2014 ABROGEANT LES ARTICLES 1ER À 128 ET 129^{QUATER} À 184 DU CODE WALLON DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME, DU PATRIMOINE ET DE L'ÉNERGIE ET FORMANT LE CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL EN VUE D'INSTAURER LA DÉMATÉRIALISATION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE PERMIS D'URBANISME ET LA MISE EN PLACE D'UNE TRAÇABILITÉ INFORMATISÉE DES DOSSIERS D'URBANISME, DÉPOSÉE PAR M. JEHOLET, MME DE BUE, MM. DODRIMONT, LECERF, MAROY ET TZANETATOS (DOC. 92 (2014-2015) N° 1)

PROPOSITION DE DÉCRET INSÉRANT UN CHAPITRE VI DANS LE TITRE IER DU LIVRE IV ET MODIFIANT LE CHAPITRE IER DANS LE TITRE IER DU LIVRE VII DU DÉCRET DE LA RÉGION WALLONNE DU 24 AVRIL 2014 ABROGEANT LES ARTICLES 1ER À 128 ET 129^{QUATER} À 184 DU CODE WALLON DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME, DU PATRIMOINE ET DE L'ÉNERGIE ET FORMANT LE CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DÉPOSÉE PAR MM. FOURNY, STOFFELS, MMES MOUCHERON, WAROUX, MM. DENIS ET DERMAGNE (DOC. 289 (2014-2015) N° 1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret abrogeant le décret du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1er à 128 et 129^{quater} à 184 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie, abrogeant les articles 1er à 128 et 129^{quater} à 184 du Code wallon de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme, et du Patrimoine, et formant le Code du Développement Territorial (Doc. 307 (2015-2016) N° 1 à 1^{quater}) ;
- de la proposition de décret modifiant le décret

du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1er à 128 et 129^{quater} à 184 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie et formant le Code du développement territorial en vue d'instaurer la dématérialisation des dossiers de demandes de permis d'urbanisme et la mise en place d'une traçabilité informatisée des dossiers d'urbanisme, déposée par M. Jeholet, Mme De Bue, MM. Dodrimont, Lecerf, Maroy et Tzanetatos (Doc. 92 (2014-2015) N° 1)

- de la proposition de décret insérant un chapitre VI dans le Titre Ier du Livre IV et modifiant le chapitre Ier dans le Titre Ier du Livre VII du décret de la Région wallonne du 24 avril 2014 abrogeant les articles 1er à 128 et 129^{quater} à 184 du Code wallon de l'aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie et formant le Code du développement territorial, déposée par MM. Fourny, Stoffels, Mmes Moucheron, Waroux, MM. Denis et Dermagne (Doc. 289 (2014-2015) N° 1)

Il s'agit maintenant de procéder à l'ordonnancement de nos travaux concernant le CoDT. Nous vous proposons de retenir un certain nombre d'organismes, de personnes pour des auditions. Les propositions sont parvenues au niveau du secrétariat. Je pense que vous les avez, elles vous ont été soumises. Vous les avez sous les yeux.

La parole est à Mme Moucheron.

Mme Moucheron (cdH). - Monsieur le Président, nous n'avons pas formulé nos demandes par écrit, mais en ce qui concerne les demandes d'auditions, je suggère au nom du groupe cdH : Inter-Environnement, l'Union des villes et communes de Wallonie, la Confédération de la construction et l'Union wallonne des entreprises.

M. le Président.— Faire des auditions est fort intéressant, mais je pense que si l'on veut véritablement avancer dans ce dossier, il ne faut pas non plus que cela allonge la durée de nos travaux.

La parole est à Mme Gérardon.

Mme Gérardon (PS). - Monsieur le Président, c'est en ce sens que je souhaiterais formuler ma proposition. Si on inscrit l'ensemble de ces personnes à l'ordre du jour de notre commission, on va se retrouver avec des auditions interminables et qui feront peut-être que les débats seront trop quantitatifs.

Notre proposition serait la suivante : on sait qu'il y a des usagers qui auront à travailler avec ce document de manière quotidienne et qui pourraient très certainement nous apporter une expertise particulière sur le sujet. Nous voudrions proposer d'avoir certaines auditions des usagers quotidiens – que l'on pourrait déterminer ici

aujourd'hui – ce qui n'empêche pas de solliciter une contribution écrite à l'ensemble des autres personnes. Concrètement, on organiserait une journée d'auditions, les autres intervenants remettant des contributions écrites. Ainsi, on ne se priverait pas de l'échange verbal avec les usagers quotidiens du CoDT, tandis que l'on bénéficierait de contributions écrites de la plupart des organismes qui ont été relevés par mes collègues.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Président, je voudrais vous faire part, au nom de mon groupe, de notre étonnement face à la demande de la majorité de 19 demandes d'audition ou de contributions écrites. Ceci me rend perplexe voire abasourdi qu'un texte – qui a fait l'objet de différentes lectures au sein d'un Gouvernement et qui est l'illustration de la majorité parlementaire dans cette commission – fasse l'objet d'une telle demande de contributions que ce soit orales ou écrites.

Même si je sais qu'il y a de nouveaux parlementaires et qu'il y a peut-être des besoins de remise à niveau ou d'obtenir des contributions nouvelles, soyons conscients du travail qui a été fait sous la précédente législature et de ce qui a été réalisé par le groupe de travail en ce début de législature - auquel le MR a participé avec une volonté extrêmement constructive. Aujourd'hui, j'ai le sentiment que ce travail est jeté aux oubliettes et qu'il n'est plus aujourd'hui question de prendre en compte ce qui a été fait jusqu'à présent.

Je ne peux pas me l'expliquer autrement. Aller au bout des demandes de contributions de la majorité, c'est me dire que la commission va réécrire une nouvelle version du CoDT. Je pense que nous avons, jusque maintenant, rempli notre rôle de façon positive, constructive, mais dire qu'il est nécessaire d'auditionner les intercommunales de développement économique sur un texte qui a une telle maturation que celui-là, c'est franchement étonnant.

Que veut-on faire ? Est-ce que la majorité - pour des raisons discordantes entre le PS et le cdH - se doit aujourd'hui de gagner du temps et de faire en sorte que l'année prochaine, ou l'année suivante, nous soyons encore avec un texte que l'on « retripatouille » et que l'on essaye d'accorder au gré des humeurs des uns et des autres ? Cela ne me semble pas sérieux.

Nous étions plein d'espoir par rapport à ce début de travaux concrets au sein de la commission, puisqu'on a fait un travail préparatoire digne d'intérêt. Maintenant, j'ai le sentiment que ce n'est même pas le niveau zéro sur la ligne du temps ; on est parti quelques années avant Jésus-Christ.

Jouer dans une pièce où l'on va nous demander au préalable de nos discussions de voir intervenir une vingtaine d'organismes ou de personnes - voire plus - et

d'attendre un apport écrit pour que nous puissions entamer notre réflexion de parlementaires, cela ne me semble pas sérieux.

Dites-le tout de suite s'il y a une volonté de faire comme cela fut le cas du temps du « CoDT Henry » où le PS et le cdH ne voulaient pas nécessairement que ce texte passe parce qu'il y en avait d'autres qui devaient passer au préalable. S'il y a un petit jeu de ce type-là qui est en train de se mettre en place dans la majorité, dites-le tout de suite. Si c'est le cas, on va vous laisser travailler pendant deux ans sans nous - vous ne serez de toute façon nulle part - et ensuite le MR reviendra apporter sa modeste contribution qui ne sera, de toute façon, probablement pas entendue - mais cela, on en a l'habitude. Je veux que l'on soit clair aujourd'hui.

Quand je vois la manière dont le décor est planté, il faut une affirmation politique sur la volonté de travailler ou pas. J'ai autre chose à faire que de venir passer des journées entières pour réentendre ce que j'ai déjà entendu au préalable trois fois. Je m'excuse, mais le MR ne jouera pas ce jeu-là. Le MR ne viendra pas assister à une vingtaine d'auditions telles que vous le souhaitez.

Nous avons fait une proposition très concrète d'auditions. Se dire que l'on peut réentendre, sur la nouvelle version du texte, les fonctionnaires délégués, se dire que l'on a sur le plan de la dématérialisation – vous savez à quel point nous sommes sensibles à cela – besoin... C'était un engagement de M. le Ministre que d'entendre le responsable de la cellule informatique de la Région wallonne et les promoteurs du logiciel Gesper. C'était quelque chose duquel tout le monde était déjà convaincu, qu'il fallait aller dans cette direction-là.

Demander à ce que, pour les problèmes hautement juridiques, un texte de cette importance peut poser l'auditorat du Conseil d'État soit également associé dans une réflexion, ce qui n'a d'ailleurs pas été le cas jusque maintenant, c'était quelque chose qui semblait logique.

Notre quatrième demande d'audition, c'était l'Union wallonne des architectes. On peut imaginer, notamment pour en avoir parlé – vous l'avez fait aussi – de façon régulière avec les architectes, se dire qu'il y a un nouveau mécanisme, notamment en termes de délais, qui est très sensible et on va se donner la peine d'avoir un échange. C'est même plutôt d'avoir un échange et le rapporter aux architectes s'ils n'ont pas tout compris – on peut être compétent dans un domaine et un peu moins dans un autre – sur le mécanisme, notamment des délais.

On demandait qu'il y ait un échange avec les architectes. C'est le but. Ce n'est même pas une audition, c'était de pouvoir dire : voilà le mécanisme, vous avez bien compris, est-ce que cela convient, peut-on aller dans cette direction ou faut-il encore amender un peu ? C'était cela. Nous sommes face – je ne vais pas le qualifier sur le fond, mais sur la forme – abouti. Se dire

qu'un texte abouti, qui a fait l'objet de trois années de travaux parlementaires, on en vient à devoir auditionner le banc, l'arrière-banc et ceux qui jouent en réserve ou même en équipe d'âge, cela ne me convient pas.

Je préviens très aimablement, Monsieur le Ministre et les différents commissaires, que nous n'irons pas dans cette direction.

(Réaction d'un intervenant)

Je vais terminer et je vais me donner la peine de terminer avec le temps que je souhaite moi-même m'attribuer pour pouvoir le faire. C'est comme cela. Quand je suis devenu parlementaire, on m'a dit : « Tu peux parler ». Je vais utiliser cette autorisation avec beaucoup de...

(Réaction d'un intervenant)

(Rires)

Ce n'est pas grave, c'est pour être sûr que tout le monde comprenne bien.

J'ai l'impression que l'on a dit les choses un peu trop vite dans nos travaux parlementaires sur le CoDT pour devoir à nouveau répéter. Parfois, on prend le temps d'expliquer les choses et on gagne du temps à la fin.

Je demande, Monsieur le Président, de façon expresse, à ce que la majorité en revienne à de meilleurs sentiments par rapport à l'organisation des travaux et que l'on ne déguise pas ceux-ci en une mascarade qui verrait se répéter des choses qui ont déjà été dites à de multiples reprises pour être agréables à mon excellent collègue M. Lenzini, parce qu'il n'aime pas les redites.

Je fais droit à cela en demandant précisément que l'on aille dans le concret. Nous sommes prêts à aborder le travail concrètement, mais encore faut-il qu'il y ait, par rapport à ces propositions, un peu de sagesse dans ce que la majorité veut proposer à notre commission.

M. le Président. - Je pense que c'était l'objet de la remarque de Mme Gérardon. C'était de demander des avis, exclusivement à des personnes qui étaient des praticiens du CoDT au jour le jour.

La parole est à Mme Moucheron.

Mme Moucheron (cdH). - Monsieur Dodrimont, je voudrais vous rassurer quant à nos volontés communes d'aboutir sur ce texte. Je pense que, d'entrée de jeu, l'intervention de Mme Gérardon s'est voulue constructive en demandant des contributions écrites, le cas échéant.

Par ailleurs, je vous remercie et je suis tout à fait d'accord avec vous sur la qualité du travail préparatoire qui a été fait. Je vous rejoins sur le fait que cela a été fait en concertation, que bon nombre des représentants qui ont été cités ici ont déjà été entendus, plusieurs fois.

Je vous rejoins aussi sur le côté précieux du temps que l'on n'a pas forcément envie de perdre. Je vous entends également sur vos propositions.

Je suis d'accord avec vous sur le programme informatique et je pense que je peux vous entendre sur une audition en ce qui concerne la mise en œuvre du programme Gesper, puisque, sauf erreur de ma part, le marché vient d'être attribué. Entendre la société qui mettra en œuvre ce nouveau programme informatique, cela me paraît être une proposition constructive et intéressante pour la mise en œuvre et pour nos débats en vue de l'implantation du nouveau CoDT.

Pour notre groupe, la volonté était d'ouvrir le débat, sur un texte d'importance, à la société civile – cela n'avait pas d'autre ambition que celle-là – et de ne pas confisquer le débat ici et maintenant. Si tout le monde s'entend sur le fait que le travail a tellement bien été préparé et en concertation que ce n'est pas nécessaire, je vous suis tout à fait dans l'efficacité des auditions : entendons ceux que nous n'avons pas entendus. Je vous rejoins sur la volonté de travailler spécifiquement sur la mise en œuvre du programme Gesper.

M. le Président. - La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Je rejoins en grande partie ma collègue, Mme Moucheron. Par rapport à ce qui a été dit par M. Dodrimont, je voudrais préciser certaines choses et rappeler le travail de notre Parlement.

Un travail a effectivement eu lieu sous la précédente législature par rapport à un texte, à une évolution des dispositions. Ce travail n'est plus formellement sur la table de ce Parlement ; ce qui veut dire que l'on repart, d'une certaine manière, juridiquement, *ab initio* avec un nouveau texte dont les travaux, même s'ils ont eu lieu dans d'autres enceintes, où des points de vue ont été formulés, où des précisions ont été demandées, cela n'a pas encore été fait formellement dans l'enceinte de ce Parlement.

Or, avec un texte comme celui-là, l'interprétation qui sera faite de nos travaux parlementaires est importante et que tout ce qui sera dit dans le cadre de nos travaux servira, après, à appliquer le texte, à l'interpréter, à le faire vivre sur le terrain et dans la réalité. C'est vrai que, par rapport aux auditions ou aux demandes de contribution écrite qui sont envisagées, on connaît tous, plus ou moins, peu ou prou, les différents points de vue des différentes fédérations, organismes, utilisateurs, professionnels, administrations communales. On le vit au quotidien dans nos mandats respectifs ou dans les contacts que l'on peut avoir avec l'ensemble des praticiens de la matière, mais les débats qui ont lieu au sein de ce Parlement sont d'une importance réelle et sont nécessaires à la manière dont on appliquera le texte demain.

Que cela se fasse sur la base de contributions écrites

ou orales, je n'ai pas de religion par rapport à cela. Ma seule position est que l'on doit pouvoir aller relativement rapidement par rapport à la manière dont on va travailler sur ce texte et pouvoir l'adopter aussi vite que possible. Je pense que les attentes sont réelles dans la population, sur le terrain, au niveau des professionnels, que ce soit dans le privé ou dans nos administrations communales et dans d'autres administrations. Je n'ai pas de problème pour que l'on sollicite des contributions écrites de la part de différents intervenants, mais je pense important que l'on ait des documents sur lesquels on puisse réfléchir et argumenter dans le cadre de nos débats au sein de ce Parlement.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Ce que l'on entend de Mme Gérardon, ce que l'on entend de Mme Moucheron et ce que l'on entend de M. Dermagne est assez opposé. C'est encore en plus opposé à ce que vous nous écrivez. Vous demandez expressément d'entendre – ce sont les mots que vous employez dans le document qui nous est remis – une série d'intervenants et il y en a 11. Vous demandez des contributions écrites à quatre autres. Cela sous-entend, puisque je sais normalement lire, que nous allons devoir auditionner ou que vous suggérez l'audition de ces 11 représentants d'associations diverses, de services divers.

J'entends bien, mais qu'en est-il exactement ? Vers quoi va-t-on ? Allons-nous devoir répéter cela à l'infini ou va-t-on dans une forme concrète des choses ? Pour moi, il y a une audition préalable que nous postulons, c'est celle sur le plan informatique. Je pense que c'est le départ de la manière dont on peut considérer toute une série d'actes posés par les administrations, qu'elles soient locales ou régionales, dans les diverses procédures.

Nous sommes intéressés à ce qu'il puisse y avoir une première réunion sur ce point. Il serait intéressant de faire une certaine publicité autour de celle-ci et que certains que l'on souhaite réentendre puissent peut-être être à nos côtés, notamment les fonctionnaires délégués, mais pourquoi pas, les architectes, voire même encore d'autres.

Quand il y aura ces explications qui nous seront données sur la gestion informatique de l'ensemble des procédures, je pense qu'il y aura peut-être des expressions différentes dans le chef de certains. J'ai le sentiment que c'est la clé de voûte de ce texte. Je l'ai souvent dit à M. le Ministre. On peut avoir des avis divergents sur certains points mais par rapport à cela, par rapport à la manière dont la gestion de ces matières d'aménagement du territoire, d'urbanisme vont se réaliser, je pense que le point d'informatisation est fondamental. Je crois que l'on a, là, quelque chose de déterminant à mettre en place, dès le départ.

Pour le reste, je pense que – M. le Ministre le

suggérerait à chacun des groupes – des contributions écrites qui appelleront peut-être à ce que des auditions s'organisent à la suite de ces contributions écrites, cela me semble être une bonne formule, mais je m'excuse, Monsieur Dermagne, j'ai beaucoup de considérations pour vous et votre groupe, mais ce que vous nous écrivez ici, comme je le dis souvent, cela me fait dresser les poils de la tête de façon assez vive.

M. le Président. - Il y a déjà au moins unanimité sur le logiciel informatique.

La parole est à Mme Gérardon.

Mme Gérardon (PS). - Avec mon groupe, quand on relit, sans vouloir jouer sur les mots, Monsieur Dodrimont, c'est vrai que c'est peut-être notre faute et notre manque d'expérience pour certains d'entre-nous, mais quand on dit : « Nous pourrions proposer d'entendre », c'était envisager, ici, certaines contributions et, de ce fait, du débat que l'on a à l'heure actuelle, pour pouvoir les déterminer ensemble. On ne voulait pas arriver avec une proposition ferme et définitive, mais en citant l'ensemble de ces contributions, on voulait pouvoir décider cela ici, autour de la table. C'est bien la raison pour laquelle nous écrivons, dans le cadre de notre papier, « nous pourrions proposer d'entendre ». Voilà la raison pour laquelle, peut-être, vous avez pu être effrayé du nombre d'organismes sollicités ou du moins écrits, mais notre objectif n'était pas d'allonger les débats ou de faire un travail qui aurait déjà été fait.

C'est la raison pour laquelle j'étais intervenue, en tout début de séance, en disant qu'effectivement, on voudrait pouvoir se limiter à cinq ou six auditions.

Justement, Monsieur Dodrimont, pour aller dans votre sens, au niveau du gestionnaire informatique, on pense également qu'il y a un intérêt de pouvoir l'entendre, étant donné que le marché a été attribué, et très certainement, de pouvoir le présenter en présence des fonctionnaires délégués. Vous citez l'Union wallonne des architectes. Pourquoi pas l'Union des Villes et Communes, également ? C'est quelque chose qui nous tient à cœur.

Notre proposition pourrait être celle-ci : de faire une journée d'auditions, exactement comme on le disait au départ, avec cinq auditions possibles. Peut-être commencer par la société informatique, ce qui permettra à l'ensemble des autres auditions, d'entendre celle de la société informatique. Ce serait les quatre propositions du MR auxquelles on rajouterait l'Union des villes et des communes de Wallonie. Cela ferait une journée d'auditions, en tout et pour tout, sans pour autant se priver, comme le sollicitait mon collègue, M. Dermagne, de contributions écrites qui pourraient nourrir nos futurs débats, mais l'objectif serait : « Les quatre propositions du groupe MR auxquelles on rajouterait l'Union des villes et des communes de

Wallonie ».

M. le Président. - La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Mon excellente collègue, Mme Gérardon, a anticipé mes propos.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - J'aurais d'abord voulu voir clair sur le calendrier de nos travaux, car il n'y a pas si longtemps que cela, il était annoncé qu'aujourd'hui, nous ferions les interventions de fond. Si je comprends bien, dans 15 jours, on ne le fera pas non plus, puisqu'il y a une séance plénière. Concrètement, y a-t-il une décision sur l'organisation des travaux ou pas encore ? À moins que cela ait été évoqué lundi, car je n'étais malheureusement pas lundi, mais je n'ai pas l'impression que cela ait été clairement confirmé.

C'est aussi en fonction de cela que l'on peut réfléchir au nombre d'auditions et, surtout, de savoir quand elles auront lieu. Sommes-nous en train de parler d'auditions qui auraient lieu début janvier, en premier lieu, avant les interventions des groupes ou bien, y a-t-il d'abord un débat général et puis, les auditions ? De quoi parle-t-on ?

M. le Président. - Tout cela avait été convenu dans la commission de ce lundi à laquelle vous n'étiez pas.

M. le Ministre, dans le cadre de la conclusion, pourrait commencer par rappeler les jours qui avaient été fixés.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Ce qui a été convenu, c'est, après les travaux budgétaires, et donc en janvier, de travailler les lundis après-midi en commençant par le CoDT, et puis en basculant vers les questions, et puis de travailler les jeudis après-midi des semaines Région et de travailler les vendredis les semaines Région, en commençant la première semaine, une fois les auditions éventuelles terminées, par la discussion générale, puisqu'il y a juste eu, aujourd'hui, la présentation d'il y a quatre semaines.

Par rapport au débat qui vient d'avoir lieu sur les auditions, tout d'abord, je pense qu'il faut sortir du débat pour tout ce qui concerne l'informatique. C'est convenu et nous l'avons évoqué à plusieurs reprises. On a bien dit que le prestataire viendrait présenter, à un moment donné, le programme qu'il met au point, pour le remplacement du *workflow* et, donc la gestion des permis.

Soit il le fait d'emblée, au départ, ou soit il le fait au moment où nous abordons le Livre IV sur les permis. À vous de choisir, peu nous importe, mais aujourd'hui, il

est désigné, il travaille. À partir de janvier, il n'y a pas de souci pour qu'il puisse venir présenter son travail. Cela nous permettra aussi de définir les étapes suivantes, puisqu'il y a un premier livrable qui est le remplacement du *workflow*, et puis il y a une évolution progressive vers des outils supplémentaires qui aboutiront, dans quelques années, dans le meilleur des cas, à une vraie dématérialisation.

Tout à l'heure, M. Dodrion a évoqué la dématérialisation. Cela, c'est encore autre chose, c'est le fait de pouvoir rentrer un permis sous une forme informatique et qui puisse suivre les différentes étapes à la limite de ne plus devoir déposer de plan, car tout cela peut... C'est une étape importante supplémentaire qui viendra plus tard et dont il est intéressant de pouvoir débattre.

Sur le reste des auditions, quand les auditions ont été évoquées pour la première fois, presque dans les couloirs avec certains d'entre nous, ma réflexion a été de dire : « Ne privons pas le Parlement ». Tout cela a été fait avec le Parlement précédent, mais aujourd'hui, c'en est un autre. Cela a été fait dans la construction de ce texte puisqu'on l'a construit en complète concertation avec les secteurs, mais je pensais qu'il était utile que vous ayez la possibilité, en début de travail parlementaire, d'entendre les arguments des uns et des autres qui ont, finalement, sous-tendu le texte qui vous est proposé. Moi, transparence totale, aucune opposition et je ne prends pas comme un refus d'un groupe ou d'un autre ou une manière de s'opposer au texte qui est sur la table, le fait d'avoir des auditions.

Je pense, pour des raisons pratiques et de calendrier, que les auditions doivent être partiellement des auditions avec des contributions écrites. Cela nous permet de gagner du temps, mais je crois qu'à l'entame des débats, que chacun puisse disposer des positions des uns et des autres qui ont finalement permis d'écrire ce texte, c'est une bonne base d'information pour tout le monde et je ne veux pas priver le Parlement de ces informations-là.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour les précisions d'agenda, mais pour être bien sûr que l'on parle de la même chose : la décision, à ce stade, c'est lundi, jeudi et vendredi des semaines wallonnes, à partir de janvier. C'est bien cela ?

Deuxièmement, dans ce cadre-là, commence-t-on début janvier par les auditions ou bien d'abord par des interventions des groupes ? C'est important. Quand vise-t-on les auditions ?

Mme Moucheron (cdH). - Sauf erreur de ma part, je pense que c'est dans le bon ordre de, d'abord, organiser les éventuelles auditions sur lesquelles on se mettrait d'accord aujourd'hui. Je peux rejoindre la proposition du

ministre de peut-être entendre le NSI – la société qui mettrait en œuvre le Gesper – au moment du débat autour du Livre IV. Peut-être que c'est le bon moment.

Mme Moucheron (cdH). - Au départ aussi ? Cela ne me pose aucun souci. Puis, d'entamer les prises de parole de chaque groupe.

M. Henry (Ecolo). - J'entends bien. Comme cela, on sait dans quel ordre on travaille.

Pour ce qui concerne les auditions, je comprends très bien la demande de ne pas avoir un nombre incommensurable d'auditions. Par rapport à ce que M. Dermagne disait, de ce qui sera dit dans les travaux, et cetera, je rappelle que nous avons déjà fait 250 heures de travaux dans ce Parlement.

(Réaction d'un intervenant)

Une grande partie du texte, ce sera le même texte. Une grande partie de choses qui ont été dites et de choses qui ont été dites, de manière générale, par les intervenants, reste – je vais dire – dans les travaux parlementaires. Même texte, juridiquement ou non, on parle de la même chose et existe en tout cas dans les travaux, puisque le texte dont vous dites qu'il n'existe plus, pour l'instant, est toujours adopté. On pourra y faire référence de la manière que l'on souhaite.

À partir du moment où on refait des auditions supplémentaires, effectivement, il faut choisir si c'est volumineux ou non. Je ne demande pas, pour ce qui me concerne, que l'on multiplie les auditions, mais j'ai bien entendu la demande qu'il y ait notamment des auditions de personnes qui n'étaient pas encore intervenues. Pour ce qui me concerne, je voudrais proposer, en complément ce qui a déjà été dit, trois intervenants qui ne sont encore aucun intervenu, à savoir :

- le président de Natagora. Je pense qu'il y a eu des expressions de Natagora sur différents aspects des applications du CoDT importantes récemment qui nécessitent d'être examinées par notre commission ;
- le représentant d'Edora, qui est concernée par les évolutions en matière de développement éolien qui sont présentes dans le CoDT ;
- ensuite, il me paraissait aussi intéressant d'entendre un représentant des promoteurs immobiliers. Je veux dire ceux qui ont amené des projets, des praticiens qui ont amené des projets importants en développement de logements. J'avais proposé, par exemple, un représentant de Cobelba ou un représentant de la société Atenor. Il y en a certainement d'autres, bien entendu, mais il me semble que ce serait intéressant.

M. le Président. - Si je fais le compte, il y a les quatre propositions du MR auxquelles le groupe PS adhère et demande que l'on y ajoute l'Union des villes et

communes et les trois propositions complémentaires du groupe Ecolo. Cela nous ferait huit auditions, ce qui me paraît relativement lourd. Moi, je trouvais que l'idéal serait quatre ou cinq auditions et, le reste, des rapports écrits, avec éventuellement une commission où les différents rapporteurs sont invités et sont interrogés par les commissaires, en fonction des questions qu'ils ont ou non à leur poser.

La parole est à Mme Moucheron.

Mme Moucheron (cdH). - On a évoqué des rapports et des auditions, des rapports écrits sur lesquels on pourrait éventuellement se mettre d'accord autour de personnes à réentendre.

Chaque groupe peut-il formuler le plus clairement possible les auditions orales qu'il souhaiterait entendre formellement et es contributions écrites que l'on pourrait entendre, ce qui n'empêcherait pas, le cas échéant, de convoquer une audition supplémentaire si on voyait qu'une des contributions écrites nous amenait à demander des informations ?

Partons alors sur les demandes de contribution. On les demande pour début janvier. Puis, dès la première réunion, on se fixe sur les auditions, dès la première réunion du 4 janvier, sur base des rapports écrits que l'on aura reçus, on fixe les auditions que nous voudrions avoir de manière audible.

M. le Président. - Oui, c'est une méthode qui pourrait rencontrer peut-être l'assentiment des différents groupes politiques présents dans cette salle. Y a-t-il des réactions ? On procède de la sorte ?

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Pour être sûr de bien comprendre. Les contributions seraient adressées pour quelle date ? C'est tout de suite après les congés ?

M. le Président. - À la rentrée de janvier, oui.

M. Dodrimont (MR). - On demande à tout le monde de contribuer par écrit pour le 4 janvier et les contributions sont distribuées à chaque parlementaire ?

M. le Président. - Ou transmises au moins à chaque groupe.

M. Dodrimont (MR). - Elles sont sur la plateforme ? Moi, par voie informatique, cela me convient bien.

Par rapport à ce que j'ai dit au préalable, on peut compter les avoir pour le 4 ou 5 janvier. Puis, nous nous réunirions la semaine qui suit pour déterminer, à travers ces contributions écrites, qui est auditionné oralement. C'est bien cela ?

Mme Moucheron (cdH). - Ce que je vous propose,

c'est que, dès que l'on reçoit les rapports, on envoie les personnes que l'on veut auditionner pour que le premier Bureau puisse statuer et inviter les personnes en audition le plus tôt possible.

M. le Président. - Le plus tôt possible, je vais essayer de me faire le porte-parole des différents intervenants. Si pour le 4 janvier, on a les rapports, le 11 janvier, on pourrait déjà commencer à auditionner, à mon avis.

(Réactions dans l'assemblée)

La parole est à Mme Gérardon.

Mme Gérardon (PS). - Ne serait-il pas possible d'avoir les contributions plutôt que début janvier, pour fin décembre ? Comme cela, cela laisserait le temps d'examiner cela pendant les vacances. Je sais que l'on n'a que cela à faire pendant les vacances, mais cela nous permettrait de pouvoir analyser les contributions pendant les congés parlementaires et, dès le 4 janvier, commencer les auditions, tout de suite.

M. le Président. - L'idéal est de trouver une solution pour commencer les auditions le 11 janvier, à la première commission.

M. Maroy (MR). - Monsieur le Président, moi, je veux bien que l'on tourne autour du pot comme cela, mais franchement, ce à quoi j'assiste là, avec un peu de distance, m'hallucine un peu. On ne peut pas déjà décider maintenant ? On peut reporter comme cela et passer du temps à conjuguer les choses...

M. le Président. - J'ai fait avant une proposition, déjà, avec cinq personnes que vous pouvez auditionner, d'autres qui pouvaient remettre...

M. Maroy (MR). - Avançons.

M. le Président. - ... d'autres qui pouvaient remettre des contributions écrites.

M. Maroy (MR). - Nous avons un accord sur un certain nombre de personnes ou d'institutions, comme cela les services et vous-même peuvent lancer...

M. le Président. - Les techniciens de terrain ?

M. Maroy (MR). - Pour le 11 janvier, soyons pragmatiques et avançons.

M. le Président. - La parole est à Mme Gérardon.

Mme Gérardon (PS). - On a une proposition depuis tout à l'heure.

M. le Président. - Je l'ai rappelée. Je crois qu'elle est toujours sur la table.

Mme Gérardon (PS). - Moi, je veux bien. L'objectif n'est pas de s'amuser et de jouer un cirque médiatique,

comme on peut le sous-entendre, ici. L'objectif est de se retrouver avec, voilà... On a cité cinq auditions possibles : les quatre propositions du MR auxquelles on voulait rajouter l'Union des villes et des communes. Moi, je propose que l'on se positionne maintenant tout de suite sur cette proposition. On n'empêche aucune contribution écrite, mais clairement, qu'il y ait une audition de ces cinq représentants. Je propose que l'on fasse cela.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Enfin, bon, j'entends, mais vous pouvez admettre que ce n'est pas une proposition qui rencontre l'ensemble des demandes.

Si j'ai bien compris, dans quelque chose de raisonnable, on est arrivé à huit auditions. Ne peut-on pas décider de faire les huit auditions, les 4 et 7 janvier ? On le décide maintenant. Tous les autres, on demande l'ensemble des contributions écrites. S'il y a des demandes supplémentaires d'auditions, on peut le décider le 4 ou le 5 janvier. Comme cela, il n'y a pas de souci. Cinq ou huit auditions, je ne crois pas que cela soit le problème, ou alors on essaie ensemble de réduire à cinq, mais il ne me semble pas que la formule proposée est représentative de l'ensemble des groupes.

M. le Président. - Il n'y aura jamais unanimité par rapport à la proposition.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - C'est un petit élément. Par rapport aux propositions de M. Henry, c'est qu'à partir du moment où on va dans des secteurs – là, on sort des grosses structures telle l'Union des villes et communes de Wallonie, telle que l'Union wallonne des entreprises, donc on va dans un secteur Natagora – pourquoi pas, alors, le secteur du tourisme ? On peut alors, à ce moment-là, créer un problème chez des gens qui diront : « On est entendu dans un secteur nature, Natagora, on l'est dans un secteur éolien et on ne l'est pas dans d'autres ». C'est là que se situe un peu la différence. La proposition des cinq, ce sont cinq plus importantes. La Confédération de la construction – je pense – est dedans et les autres font des contributions écrites, parce qu'ils sont plus petits ou sectoriels. Plus petit n'est peut-être pas le bon terme, mais sectoriel.

M. Henry (Ecolo). - Vous ne pouvez pas comparer la nature au secteur du tourisme. On parle d'une autre ampleur d'intervention.

M. le Président. - La parole est à Mme Gérardon.

Mme Gérardon (PS). - Une contribution écrite n'est pas forcément moins importante qu'une contribution orale.

M. le Président. - Ce n'est pas dénigrant.

Mme Gérardon (PS). - On disposera de cette contribution écrite, on pourra tous en prendre connaissance et orienter nos débats en fonction de ce qui aura pu être constaté par Natagora.

M. le Président. - Et si, dans l'évolution de nos travaux, on ressentait le besoin de voir auditionner l'une ou l'autre organisation sectorielle, rien nous empêche de le décider à ce moment-là. On a une base avec cinq organismes et je propose qu'on les convoque dès la rentrée de janvier et que nous avançons.

La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Je conteste votre analyse. Si la majorité souhaite travailler de la sorte, nous n'aurons d'autre choix que de nous y plier. Je conteste le terme d'organisation sectorielle pour celles qui sont rejetées ou celles qui sont retenues. Pour le reste, bien entendu qu'une contribution écrite n'équivaut pas à une contribution orale, sans quoi le débat ne se poserait pas. Mais si une majorité se décide ainsi, nous suivrons les travaux.

M. le Président. - La parole est à Mme Moucheron.

Mme Moucheron (cdH). - Par rapport à NSI, j'entends que le groupe MR souhaite les entendre préalablement. N'est-ce pas plus intéressant de les entendre au moment du Livre ? Je pense que c'est à ce moment-là qu'il y aura le plus d'intérêt.

Pour répondre à M. Henry, je proposerais de ne pas inviter Natagora en tant que tel, mais bien Inter-Environnement qui parlera au nom des associations qu'elle représente, dont Natagora.

Ma proposition est d'entendre, dans un premier temps, les cinq précités, avec InterEnvironnement plutôt que Natagora – à qui on peut demander une contribution écrite – ainsi que la NSI au moment du Livre IV, mais pas au préalable. Pour autant que le MR soit d'accord.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - J'entends bien la proposition constructive de Mme Moucheron, mais la clé de voute est l'informatisation. C'est même à un tel point important pour nous que je souhaiterais que les premiers auditionnés soient NSI et un représentant du SPW dans le département de l'informatique, de manière à ce que ce soit le départ des auditions. Je souhaiterais aussi que ces auditions soient réalisées en présence notamment de représentants de fonctionnaires délégués, car on pourrait alors avoir un échange avec les praticiens, sur base de l'expertise du secteur informatique. Cela me semble intéressant de garder ces cinq auditions le même jour et que chacun puisse entendre l'aspect informatique pour pouvoir apporter une contribution complémentaire.

M. le Président. - Cela me semble une bonne base de travail. On commence par Gesper avec présence des différentes interventions de terrain. On retient les cinq propositions que j'avais faites auxquelles on ajoute InterEnvironnement Wallonie. Est-ce d'accord pour tout le monde ?

M. le Président. - La parole est à Mme Gérardon.

Mme Gérardon (PS). - Cela se tiendrait bien le premier jour de la reprise après les vacances parlementaires, soit le 11 janvier 2016 ?

M. le Président. - On commence avec Jesper, le jour de la rentrée parlementaire.

Mme Gérardon (PS). - On commence avec Jesper, mais avec les six le même jour.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - J'entends bien les six qui sont proposés. En voyant la liste, je m'interroge sur la réaction qui sera celle des différents secteurs. Il y a au moins un secteur qui ne sera pas entendu - personnellement, je n'ai pas de souci avec cela, je l'ai largement entendu et il est, je pense, globalement satisfait du texte – c'est celui de la construction et des entreprises. On entendra les environnementalistes, les architectes, les fonctionnaires délégués, mais rien du côté des entreprises. Je tenais quand à même à vous le signaler.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Je remercie Mme Moucheron pour sa proposition constructive qui améliore les choses. Il est évident qu'Inter-Environnement peut avoir une vision complémentaire aux autres intervenants – et qui comprend, par ailleurs, Natagora, même s'il a une intervention tout à fait spécifique sur les aspects plus nature. C'est en tout cas positif.

Pour le surplus, je partage l'avis de M. le Ministre. C'est la raison pour laquelle j'avais proposé des représentants de ceux qui sont porteurs de projets du secteur du logement. On est au cœur des enjeux qui sont portés par les uns et les autres, c'est-à-dire la progression démographique et la nécessité de construire de nouveaux logements bien situés. Je vous ai fait deux propositions de représentants de porteurs immobiliers. Je pense que c'est plus pertinent d'inviter les promoteurs porteurs de projets que, par exemple, l'Union wallonne des entreprises qui a forcément un discours plus général et qui a un rôle beaucoup plus large – qui est intéressant aussi, mais pas dans cinq ou six auditions. Je réitère ma proposition.

Enfin, Monsieur le Président, pour être tout à fait

clair, cela signifie que les contributions écrites pour l'ensemble des autres personnes seront également demandées en parallèle pour après les vacances ?

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - J'entends que l'on peut porter le nombre d'auditions à sept ou à huit. Il y aura toujours un secteur qui se sentira plus ou moins lésé.

On voulait construire le mécanisme d'auditions, en ce qui nous concerne, sur une première base, qui était de dire que l'on entend ce qui nous permettra de refaçonner une première version de texte. Peut-être que cette première version refaçonnée, si on va dans cette direction, pourrait être alors présentée à un secteur. Le secteur de la construction a déjà tout entendu sur le texte : on les a tous reçus individuellement - on peut citer plusieurs parlementaires qui ont été très souvent sensibilisés par ce secteur fondamental. Ce qu'ils viendront nous dire, on le sait aussi. M. le Ministre l'a rappelé de façon très concrète. En ce qui nous concerne, on peut les entendre si le texte subit des modifications à la suite des premières auditions. Il est certain qu'il faut se réserver la possibilité de réorganiser des auditions en fonction de l'évolution du texte. Le texte évolue en fonction de ce qui a été dit, mais l'évolution c'est parfois aussi de nature à réinterpeller certains des artisans du secteur.

J'entends que l'on veut ajouter Inter-Environnement Wallonie. Je ne pense pas que ce soit particulièrement habile. J'entends bien ce que M. le Ministre vient de dire. Il est en train de laisser sous-entendre que nous pourrions faire une graduation par rapport à l'importance des uns et des autres. Ce n'est pas cela. Il n'y a pas un secteur plus important que l'autre. C'est le moment opportun de réaliser l'audition qui compte à mon avis. Je serais prudent par rapport à Inter-Environnement Wallonie, par rapport à cette première série d'auditions, parce que comme M. le Ministre le dit, si vous prenez Inter-Environnement Wallonie, qui est un secteur très spécifique, vous vous devez alors d'ouvrir le panel des auditions à d'autres.

Je pense qu'il est indubitable que les fonctionnaires délégués soient entendus, l'informatique on l'a dit suffisamment. Pour le Conseil d'État, c'est très spécifique par rapport à quelques points juridiques. À la limite, ce sont peut-être les trois secteurs qui se doivent peut-être d'être vus, non pas en priorité, mais préalablement à tout le reste. Les architectes, cela peut aussi faire l'objet d'une séance avec le secteur de la construction, avec Inter-Environnement Wallonie. En ayant six auditions, pourquoi un secteur aussi important que la construction ne serait pas dans les six premiers sélectionnés ? Cela risque de donner une interprétation désastreuse à la manière dont on organise les travaux.

Je serais plus pour du fondamental pour commencer, et ensuite se laisser la porte ouverte pour accueillir

d'autres auditions. Ce que M. Henri a dit ne me dérange pas du tout. Entendre M. Emmanuel Sirvio ne me dérange absolument pas, mais ce n'est peut-être pas ce qu'il convient de faire tout au début de ce premier travail d'approche que l'on va réaliser.

Je serais plus pour une liste assez synthétique d'auditions pour démarrer et, par la suite, ajouter plus de secteurs.

M. le Président. - La parole est à Mme Moucheron.

Mme Moucheron (cdH). - J'entends les remarques par rapport aux uns et aux autres. Il me semble qu'Inter-Environnement est une fédération ; elle a un message global par rapport à la situation.

Pour les architectes – qui me paraît dans le même sens du discours que vous avez tenu –, c'est d'inviter les représentants de l'Ordre des architectes plutôt que l'Union wallonne des architectes qui ne représente qu'un petit pourcentage de ceux-ci. Cela va dans le même sens de ce que j'ai entendu ici et cela représentera plus largement les avis des uns et des autres.

M. le Président. - La parole est à M. Lenzini.

M. Lenzini (PS). - On est pratiquement arrivé à un accord voici quelques minutes. Je suis aussi pragmatique que M. Maroy et j'entends bien ce que M. Dodrimont explique, mais si chaque fois que l'on trouve un accord, on rediscute pour savoir si on en remet un en plus... Je pense qu'autour de la table nous sommes d'accord pour dire : voyons les cinq d'abord, c'est un premier tour, voyons les contributions écrites par la suite et faisons un deuxième tour si nécessaire. Et on décidera au fur et à mesure de ce que l'on va faire. Est-ce que je résume bien ce que j'ai entendu cet après-midi ?

M. le Président. - Si on veut refaire une synthèse, vous me corrigez si je me trompe.

Il y a cinq propositions qui ont été faites : les représentants des fonctionnaires délégués, le représentant de l'Ordre des architectes, le département informatique – le logiciel Jesper – la section contentieux du Conseil d'État et l'Union des Villes et Communes.

Outre les contributions écrites de tous les autres qui ont été cités.

Après, on fait éventuellement un deuxième tour.

Mme Gérardon (PS). - Monsieur le Président, puis-je vous demander une interruption de cinq minutes afin que l'on puisse remettre la liste de tout ce qui a été dit ?

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - En consultant notre agenda,

je vois que la présence en Commission du MR n'est possible que jusqu'à 17 heures 30 voire 18 heures.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Ne pourrait-on pas faire, le 11 janvier, l'informatique et ensuite consacrer le jeudi après-midi pour le reste ? De toute façon, le 11 janvier, il y a aussi toutes les questions qui, après la période de congé, seront nombreuses.

M. le Président. - Je suspends nos travaux quelques minutes.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 15 heures 15 minutes.

REPRISE DE SÉANCE

- La séance est reprise à 16 heures.

M. le Président. - La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET ABROGEANT LE DÉCRET DU 24 AVRIL 2014 ABROGEANT LES ARTICLES 1ER À 128 ET 129QUATER À 184 DU CODE WALLON DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME, DU PATRIMOINE ET DE L'ÉNERGIE, ABROGEANT LES ARTICLES 1ER À 128 ET 129QUATER À 184 DU CODE WALLON DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME, ET DU PATRIMOINE, ET FORMANT LE CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (DOC. 307 (2015-2016) N° 1 À 1QUATER)

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LE DÉCRET DU 24 AVRIL 2014 ABROGEANT LES ARTICLES 1ER À 128 ET 129QUATER À 184 DU CODE WALLON DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME, DU PATRIMOINE ET DE L'ÉNERGIE ET FORMANT LE CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL EN VUE D'INSTAURER LA DÉMATÉRIALISATION DES DOSSIERS DE DEMANDES DE PERMIS D'URBANISME ET LA MISE EN PLACE D'UNE TRAÇABILITÉ INFORMATISÉE DES DOSSIERS D'URBANISME, DÉPOSÉE PAR M. JEHOLET, MME DE BUE, MM. DODRIMONT, LECERF, MAROY ET TZANETATOS (DOC. 92 (2014-2015) N° 1)

PROPOSITION DE DÉCRET INSÉRANT UN CHAPITRE VI DANS LE TITRE IER DU LIVRE IV ET MODIFIANT LE CHAPITRE IER DANS LE TITRE IER DU LIVRE VII DU DÉCRET DE LA RÉGION WALLONNE DU 24 AVRIL 2014 ABROGEANT LES ARTICLES 1ER À 128 ET 129QUATER À 184 DU CODE WALLON DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME, DU PATRIMOINE ET DE L'ÉNERGIE ET FORMANT LE CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, DÉPOSÉE PAR MM. FOURNY, STOFFELS, MMES MOUCHERON, WAROUX, MM. DENIS ET DERMAGNE (DOC. 289 (2014-2015) N° 1)

(Suite)

M. le Président. - Si vous voulez bien m'accorder votre attention. Nous demanderions des contributions écrites pour la fin décembre à tous ceux qui ne sont pas dans les cinq qui ont été nommés tout à l'heure.

Notre première commission se tiendra le lundi 11 janvier 2016. Nous recevrons l'administration de l'informatique et le logiciel pour la présentation du logiciel Jesper.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Concernant l'administration de l'informatique, deux administrations sont concernées : la DGO4 et la DGT2 qui travaillent de concert avec le prestataire informatique. Je pense qu'ils doivent représenter l'ensemble des gens qui travaillent sur ce programme informatique et sur son évolution future.

Comme on n'a que cela le lundi, je pense que l'on peut les voir en même temps.

Dans la mise en œuvre concrète du CoDT, l'informatique ne sera pas négligeable.

M. le Président. - Le lundi 11 janvier, la société gestionnelle et logicielle et l'administration informatique.

Le jeudi 14 janvier après-midi, on auditionne les quatre autres, à savoir l'Union des villes et communes de Wallonie, l'Ordre des architectes, les Fonctionnaires délégués et le Conseil d'État.

D'accord ?

Le vendredi, on commencera la discussion générale.

La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Lors du groupe de travail que l'on a mis sur pied, on avait demandé de pouvoir obtenir des lignes de temps pour les différents procédés pour pouvoir comprendre ce que cela donne dans la pratique. C'est un élément qui intéresse très fort les usagers du CoDT, comme cela intéresse les usagers du CWATUPE de savoir endéans quel délai ils peuvent s'attendre à avoir une réponse par rapport à une demande de permis.

Est-ce envisageable que le Gouvernement mette à notre disposition, par exemple des lignes de temps – actualisées, comparées à ce que l'on avait à disposition à l'époque – non seulement pour les demandes de permis d'urbanisme ou de permis d'urbanisation ainsi que, par exemple, pour les révisions plans de secteurs, et cetera. Est-ce envisageable ? Si jamais il y a quelque chose de changé par rapport au moment où s'est réuni un groupe de travail.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal. - Monsieur le Président, les grands principes sont les mêmes, il n'y a pas d'énorme modification. Le groupe de travail avait sollicité que les délais, lorsque les communes décident de proroger, soient un peu allongés. Il y a quelques modifications de ce type-là.

Pour la première séance, on refournira les tableaux mis à jour avec la ligne du temps pour les différentes procédures de permis, de périmètres, et cetera, c'est-à-dire l'ensemble des dispositifs.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - C'est une réponse positive. Vous avez répété, Monsieur le Président, les groupements que l'on auditionnera. Peut-on aussi faire la liste des groupes à qui on demandera une contribution écrite ?

M. le Président. - Tout à fait.

M. Stoffels (PS). - Est-il possible de les identifier maintenant ?

(Rumeurs)

Par rapport à certains, il est intéressant de poser non pas la question de façon générale, mais de façon bien ciblée. À titre d'exemple, le conseil des Procureurs du Roi est bien sûr beaucoup plus intéressé par le thème des infractions. Quelles infractions sont-ils prêts à poursuivre et que souhaiteront-ils classer le plus vite possible ? C'est un angle de vue qui est également important et que l'on doit intégrer dans les questions ou dans la demande de contribution écrite qu'on leur adresse.

Ai-je bien interprété les travaux pendant lesquels j'ai été absent ? D'accord, nous verrons ensuite.

M. le Président. - Merci pour votre attention et votre collaboration.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La commission a décidé de procéder, le lundi 11 janvier 2016, à l'audition :

- d'un représentant des fonctionnaires délégués de la DGO4
- d'un représentant de l'Union wallonne des architectes – UWA ;
- d'un représentant de la société gestionnaire du logiciel Gesper (NSI) ;
- de M. Bertrand, Inspecteur général au Département des technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- M. Bournonville, Directeur à la Direction de la géomatique de la DGO4 (SPW) ;
- d'un représentant de l'auditorat du Conseil d'État ;
- d'un représentant de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW).

La commission a décidé de demander l'avis écrit :

- de Mme Fourmeaux, Directrice générale de la DGO4 (SPW) ;
- d'un représentant de l'Union professionnelle du secteur immobilier (UPSI) ;

- d'un représentant de la Confédération Construction wallonne (CCW)
- d'un représentant de la Fédération royale du notariat belge ;
- d'un représentant des intercommunales de développement économique ;
- d'un représentant du Conseil des procureurs du Roi ;
- d'un représentant de la société Ores ;
- d'un représentant de la société Elia ;
- d'un représentant de la SWDE ;
- d'un représentant du Conseil supérieur du logement ;
- d'un représentant du Département de l'Étude du milieu naturel et agricole (DEMNA) (SPW) ;
- de M. Cérusieaux, Président de Natagora ;
- de M. Dufrêne, professeur à l'Université de Liège ;
- de M. Al-Bitar, Conseiller éolien de la Fédération des entreprises actives dans les énergies renouvelables (EDORA) ;
- de Mme Henry, Directrice de la promotion immobilière chez Cobelba ;
- de M. Somville, représentant de la société Athénor ;
- de M. Van Cutsem, Directeur de recherches à l'Institut Destrée ;
- de M. Teller, professeur à l'Université de Liège ;
- d'un représentant de l'ASBL Urbagora ;
- d'un représentant d'Inter-environnement Wallonie (IEW)

La séance est levée.

- *La séance est levée à 16 heures 26 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Pierre Denis, PS
M. Pierre-Yves Dermagne, PS
M. Carlo Di Antonio, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Philippe Henry, Ecolo
Mme Déborah Gérardon, PS
M. Patrick Lecerf, MR
M. Mauro Lenzini, PS
M. Olivier Maroy, MR
Mme Savine Moucheron, cdH
M. Edmund Stoffels, Président
M. Nicolas Tzanetatos, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	article budgétaire
AB	allocation budgétaire
ASBL	Association Sans But Lucratif
BSCA	Brussels South Charleroi Airport S.A.
CCW	Confédération Construction Wallonne
CHB	liaison autoroutière Cerexhe-Heuseux-Beaufays
CoDT	Code du Développement Territorial
CWATUPE	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie
DAL	Droit au logement
DEMNA	Département de l'Étude du milieu naturel et agricole
DGO4	Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Énergie
EDORA	Fédération des producteurs d'énergie renouvelable
HP	Habitat permanent
I.E.W.	Inter-Environnement Wallonie
ORES	Opérateur de Réseaux d'énergies
PV	procès-verbal
SOWAER	Société Wallonne des Aéroports S.A.
SPW	Service public de Wallonie
SRWT	Société régionale wallonne du Transport public de personnes
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UPSI	Union Professionnelle du Secteur Immobilier
UVCW	Union des Villes et Communes de Wallonie
UWA	Union Wallonne des Architectes ASBL